

Les vallées du Haut-Anjou (20)



UP20-00 Bourg de Cantenay-Epinard dominant les prairies inondables de la basse vallée de la Mayenne (Cantenay-Epinard)

Très proche des ambiances du plateau bocager semi ouvert de l'unité paysagère du bocage du Haut Anjou, l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou s'en distingue par la confluence des trois rivières navigables de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Celles-ci entaillent le plateau plus ou moins fortement et amènent des jeux de covisibilités d'une vallée à l'autre depuis le plateau. Elles se caractérisent par des ambiances de prairies bocagères inondables inhabitées et ponctuées de grandes peupleraies. L'ensemble de ces paysages singuliers de la confluence s'articulant autour de l'île Saint-Aubin constitue le site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines. Les coteaux bocagers ou boisés sont marqués par la présence de nombreux châteaux ou manoirs avec leur parc paysager (XIX^{ème}) ouverts sur les paysages environnants. Les ambiances rurales du plateau se singularisent par la présence forte de grandes exploitations arboricoles, principalement de vergers de pommiers, qui structurent l'espace par leurs rangs réguliers.

Sur le plateau, la trame bocagère est encore bien présente mais alterne des ambiances très contrastées en fonction de son évolution : soit elle se referme par enrichissement ou boisement des terrains les plus incultes, soit elle s'ouvre sur les secteurs cultivés laissant apparaître un habitat et des réserves d'eau pour l'arrosage. Cette évolution favorise de longues perspectives sur le plateau cadrées par les boisements. Les bourgs, souvent implantés en repères sur les plateaux ou en bordure de vallée font l'objet au sud de l'unité d'une forte pression urbaine de l'agglomération angevine. Cela se traduit par un développement pavillonnaire important autour des bourgs ou par diffusion sur les coteaux. De même les zones d'activités tendent à se renforcer à proximité des grands axes.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages de « pays profonds », paysages ruraux (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage : [Paysages de vallons bocagers](#)



1 Des rivières navigables jalonnées par un patrimoine de quais, écluses, moulins et longées d'un chemin de halage (Cheffes)



2 Un riche patrimoine de châteaux et de parcs à l'articulation entre les vallées et le plateau bocager cultivé (Soulaire-et-Bourg)



3 Un paysage des Basses Vallées Angevines qui s'inonde régulièrement avec une perception quasi lacustre qui contraste avec les ambiances rurales de l'étiage (Villevêque)



4 Un plateau bocager semi ouvert ponctué de nombreux boisements (Champigné)



5 Une présence caractéristique des vergers de pommiers dans les paysages des vallées du Haut-Anjou (Etriché)

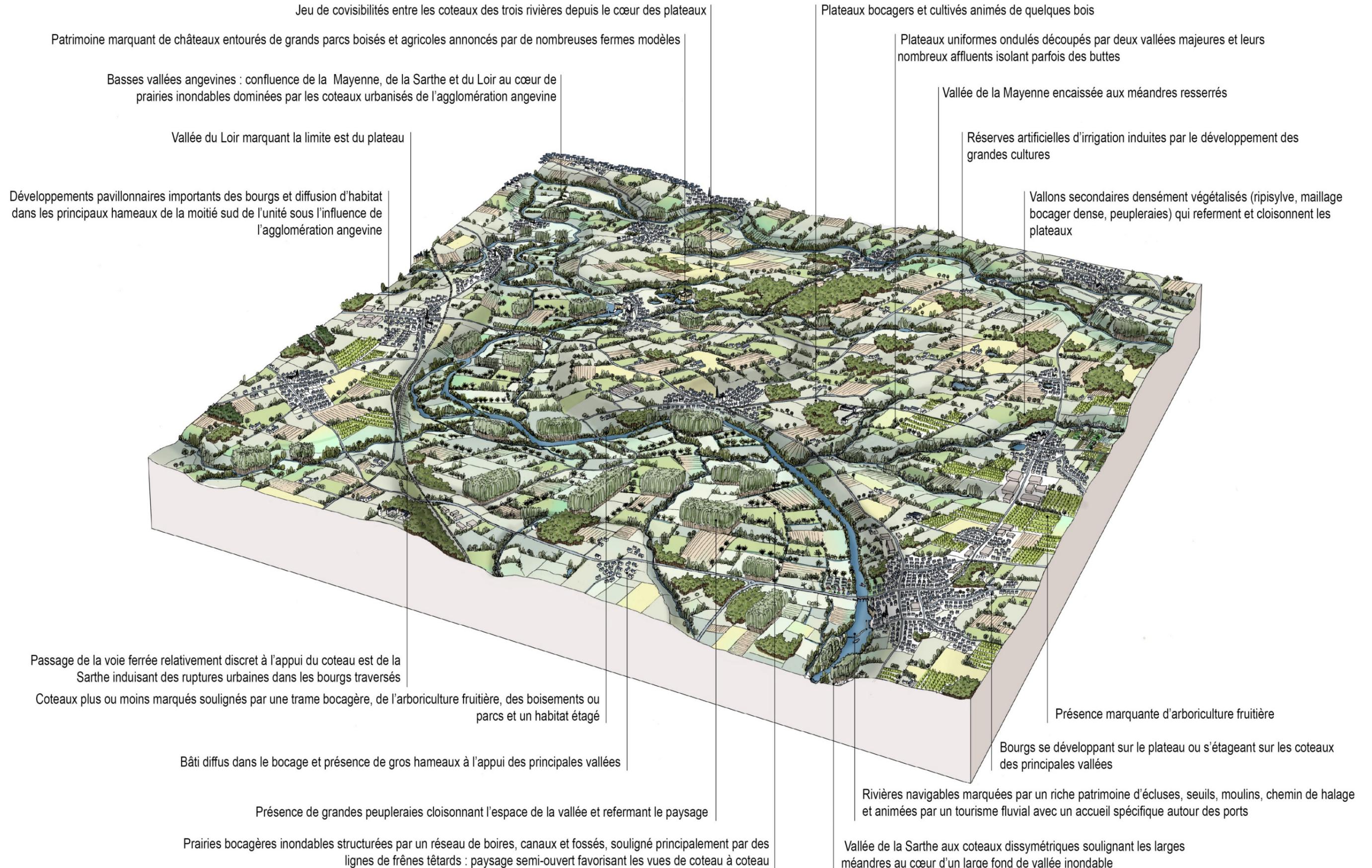


6 Un paysage rural qui s'ouvre sur les grandes cultures où les boisements cadrent les vues (Brain-sur-Longuené)



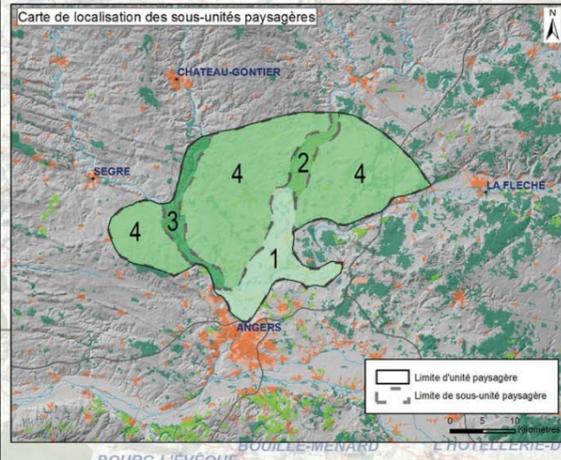
7 Extension urbaines pavillonnaire à l'appui d'un écart de bourg le long de la Sarthe (Etriché)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou (20)



Ce bloc diagramme est une représentation schématique simplifiée des paysages pour en faciliter la lecture. Le sud de l'unité est représenté en partie haute du bloc. IRE an

Carte de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou (20)



2 La basse vallée de la Sarthe

- Resserrement de la vallée qui se traduit par des méandres plus resserrés et moins amples de la rivière.
- Profil dissymétrique de la vallée avec un coteau plus marqué sur l'extérieur des méandres que sur l'intérieur.
- Fond de vallée quasi plan occupé par des prairies bocagères inondables au creux des méandres.
- Présence ponctuelle de peupleraies.
- Coteaux doux, alternant boisements, prairies bocagères, châteaux et des bourgs s'étagant sur le coteau doux à partir d'une façade sur la rivière navigable et son patrimoine spécifique d'écluses, moulins, quais...

4 Les plateaux du Haut Anjou

- Plateaux ondulés au bocage semi-ouvert avec une importante présence de vergers horticoles.
- Boisements qui referment ponctuellement le paysage (tendance sur certains secteurs à l'enrichissement des prairies bocagères ou à leur boisement).
- Secteurs de grandes cultures ouvrant de longues perspectives sur le plateau et les vallées.
- Habitat rural traditionnellement diffus avec quelques éléments patrimoniaux marquants : châteaux et parcs, fermes modèles, anciennes loges de vigne (activité viticole ancienne devenue anecdotique aujourd'hui).
- Secteur de forte pression urbaine liée à la proximité de l'agglomération angevine lisible sur les bourgs de la moitié sud de la sous-unité (développement de quartiers pavillonnaires ou diffusion urbaine).

3 La basse vallée de la Mayenne

- Vallée sinueuse encaissée marquée par un important patrimoine lié notamment à sa navigabilité (quais, ports, écluses, cales, chemin de halage...).
- Contraste entre la rive droite au coteau franc boisé, avec des bourgs en promontoire sur la vallée et la rive gauche au coteau plus doux découpé de nombreux vallons secondaires souvent boisés avec des bourgs présentant une façade sur la Mayenne.
- Carrefour viaire et articulation urbaine du Lion-d'Angers marquant la confluence entre l'Oudon et la Mayenne, marquée par les équipements des haras nationaux.

1 Les basses vallées angevines

- Confluence de vallées marquée par de vastes prairies inondables et de nombreuses peupleraies.
- Perception du paysage très influencée par le changement du niveau d'eau tout au long de l'année : en été, Les rivières décrivent de larges méandres accompagnés de boires et d'un réseau de fossés ; en hiver et au printemps, l'eau recouvre tout aplanissant les subtilités du relief, renforçant le sentiment d'horizontalité ... créant une ambiance de grands lacs.
- Site singulier de la confluence autour de l'île Saint Aubin : espace à la fois naturel (réservoir de biodiversité majeur) et agricole support de loisirs (contrôle de l'accueil pour limiter la pression sur le site)
- Vastes prairies ouvertes, traditionnellement en pâture et souvent cultivées, cadrées par des lignes de frènes têtards (principalement sur les îles), des haies bocagères (principalement sur les rives) et des peupleraies.
- Bourgs et bâti implantés uniquement sur les berges hautes ou les coteaux.

Les vallées du Haut-Anjou

Très proche des ambiances du plateau bocager semi ouvert de l'unité paysagère du bocage du Haut Anjou, l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou s'en distingue par la confluence des trois rivières navigables de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Celles-ci entaillent le plateau plus ou moins fortement et amènent des jeux de covisibilités d'une vallée à l'autre depuis le plateau. Elles se caractérisent par des ambiances de prairies bocagères inondables inhabitées et ponctuées de grandes peupleraies. L'ensemble de ces paysages singuliers de la confluence s'articulant autour de l'île Saint-Aubin constitue le site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines. Les coteaux bocagers ou boisés sont marqués par la présence de nombreux châteaux ou manoirs avec leur parc paysager (XIXème) ouverts sur les paysages environnants. Les ambiances rurales du plateau se singularisent par la présence forte de grandes exploitations arboricoles, principalement de vergers de pommiers, qui structurent l'espace par leurs rangs réguliers.

Sur le plateau, la trame bocagère est encore bien présente mais alterne des ambiances très contrastées en fonction de son évolution : soit elle se referme par enrichissement ou boisement des terrains les plus incultes, soit elle s'ouvre sur les secteurs cultivés laissant apparaître un habitat et des réserves d'eau pour l'arrosage. Cette évolution favorise de longues perspectives sur le plateau cadrées par les boisements. Les bourgs, souvent implantés en repères sur les plateaux ou en bordure de vallée font l'objet au sud de l'unité d'une forte pression urbaine de l'agglomération angevine. Cela se traduit par un développement pavillonnaire important autour des bourgs ou par diffusion sur les coteaux. De même les zones d'activités tendent à se renforcer à proximité des grands axes.

Légende

- - - Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

La spécificité de cette unité s'appuie sur la confluence de 3 vallées majeures à l'échelle de la région, le Loir à l'est, la Sarthe et la Mayenne à l'ouest dans une emprise relativement faible entre 10 et 30 kilomètres et selon un axe majoritairement nord-sud, sauf pour le Loir qui a une orientation nord-est – sud-ouest. Elle est donc délimitée de fait par les coteaux de ces rivières et de leur confluence :

- Ligne de crête du coteau boisé, bâti et arboricole de la vallée du Loir à l'est, qui une fois franchie offre une ouverture sur la vallée du Loir



UP20-10-01 Coteau du Loir (rive droite), ligne de bascule proposant une vue longue et dégagée sur la vallée, covisibilité entre les clochers de Huillé et de Lézigné, cadre paysager remarquable inscrit (Huillé)

- Cette ligne est relayée vers l'est par la succession de buttes relativement basses (h~50m) notamment au niveau de la confluence Loir-Sarthe, limitant la plaine de l'ancienne boucle du Loir et ouvrant des perspectives dégagées sur la vallée de la Sarthe



UP20-10-02 Des jeux de buttes ponctuellement bâtis limitant l'ancienne boucle du Loir et basculant sur la vallée de la Sarthe (Tiercé)

- Aux portes de l'agglomération angevine, ligne de crête du coteau boisé, bâti et arboricole soulignant le Loir puis la Sarthe et le site de confluence à l'est, relayé ensuite à l'ouest par celle du coteau boisé, densément urbanisé soulignant la vallée de la Mayenne



UP20-10-03 Ligne boisée du coteau de la Mayenne et de sa confluence avec la Sarthe, ponctuée de petits volumes blancs dont la densité signale la proximité avec le cœur d'agglomération

- Ligne de crête du coteau boisé, bâti, parfois marqué de parois rocheuses, soulignant la vallée de la Mayenne au nord-ouest



UP20-10-04 Coteau abrupt boisé soulignant la Mayenne à l'arrière du Moulin de Montreuil-sur-Maine

L'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou présente par ailleurs des transitions d'ambiance au nord, avec l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (nord-ouest) et les clairières entre Sarthe et Loir (nord-est), et, à l'ouest, avec celle des marches entre Anjou et Bretagne au sud-ouest. Ces croisements d'ambiances constituent des transitions progressives perceptibles entre ces unités paysagères et prennent généralement appui sur des éléments géographiques forts (vallées et crêtes boisées) :

- Au nord-ouest, entre Daon et Saint-Denis-d'Anjou, transition progressive entre le bocage et les vallées du Haut-Anjou, marquée par un rapprochement des vallées principales (Mayenne et Sarthe) induisant des covisibilités est-ouest entre leurs coteaux. Cette limite prend appui sur le microrelief de Saint-Denis-d'Anjou qui crée un événement dans le paysage et propose un belvédère sur le plateau



UP20-10-05 Effet de butte au niveau de Saint-Denis-d'Anjou, confortant la limite avec l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (Saint-Denis-d'Anjou)



UP20-10-06 Depuis le belvédère de la butte de Saint-Denis-d'Anjou, vue panoramique sur le plateau bocager ondulé de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou (Saint-Denis-d'Anjou)

- Au nord-est, entre Pincé sur la Sarthe et Bazouges-sur-le-Loir, longue transition paysagère vers l'unité paysagère des clairières entre Sarthe et loir, s'appuyant sur les forêts de Malpaire et de Pincé alternant avec des clairières habitées.



UP20-10-07 Depuis les équipements sportifs de Notre-Dame-du-Pé, vue longue et dégagée sur l'espace de transition entre les vallées du Haut Anjou et les Clairières entre Sarthe et Loir dominée par les surfaces boisées. Coteau de la Sarthe en fond de perspective (Notre-Dame-du-Pé)

- A l'ouest de la Mayenne, le plateau agricole (jusque vers l'Hommée qui baigne Verne-d'Anjou et Marans) reste orienté vers la Mayenne et n'est pas encore marqué par les grandes orientations armoricaines caractéristiques de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne, une transition paysagère s'identifie avec une ouverture du paysage en lien avec l'intensification des activités de grande culture, prenant appui sur la forêt de Longuenée au sud).
La butte boisée de Longuenée constitue une limite visuelle nette, un repère visuel important sur le plateau d'une part grâce à son volume (effet de butte renforcé par la couverture boisée), et d'autre part grâce à ses textures particulières (petites pointes très structurées des conifères qui se détachent sur le ciel). Ce bois accueille par ailleurs un espace récréatif autour d'un plan d'eau destiné à la pêche.



UP20-10-08- Ligne visuelle repère de la butte boisée de Longuenée marquant la limite de l'unité (Brain-sur-Longuenée)



UP20-10-09 *Ambiance agréable au cœur de ce bois qui associe exploitation forestière et loisirs de la pêche (Brain-sur-Longuenée)*

- Les trois vallées majeures du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne présentent par ailleurs des continuités d'ambiances paysagères



UP20-10-10 *Continuité d'ambiances paysagères de la vallée de la Mayenne depuis les hauteurs de Daon*



UP20-10-11 *Continuité d'ambiances paysagères de la vallée du Loir depuis les hauteurs de Matheflon (Seiches-sur-le-Loir)*

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou concerne principalement le département de Maine-et-Loire et mais aussi pour la frange nord de l'unité celui de la Sarthe et de la Mayenne. Dans les deux cas, les atlas de paysages, réalisés il y a une dizaine d'années, avaient pris appui sur des logiques différentes pour identifier les unités paysagères :

- Dans l'Atlas de paysages de Maine-et-Loire (2002) :
 - o la vallée du Loir, entre les Basses Vallées Angevines et la limite départementale, était incluse dans l'unité paysagère du Haut Anjou au même titre que les vallées de la Sarthe et de la Mayenne et l'ancienne boucle du Loir était une sous-unité bien identifiée. Cette logique, cohérente à l'échelle du département ne l'est plus à l'échelle de la région ou la continuité avec la vallée du Loir dans la Sarthe peut s'affirmer,
 - o les basses vallées angevines étaient une unité à part entière, à l'échelle de la Région, cette unité aurait été trop anecdotique et elle est indissociable des plateaux et vallées qui la dessine
- Dans l'Atlas des paysages de la Mayenne de 1999 l'unité dite du « Haut-Anjou Mayennais : paysages de plateaux cultivés », tout comme l'unité du Haut Anjou de l'atlas de paysages de Maine-et-Loire de 2002, et enfin l'unité paysagère de la vallée de la Sarthe de l'atlas de la Sarthe de 2005, s'arrêtaient aux limites départementales, ces limites administratives n'ont pas de raison d'être dans ce nouvel atlas.

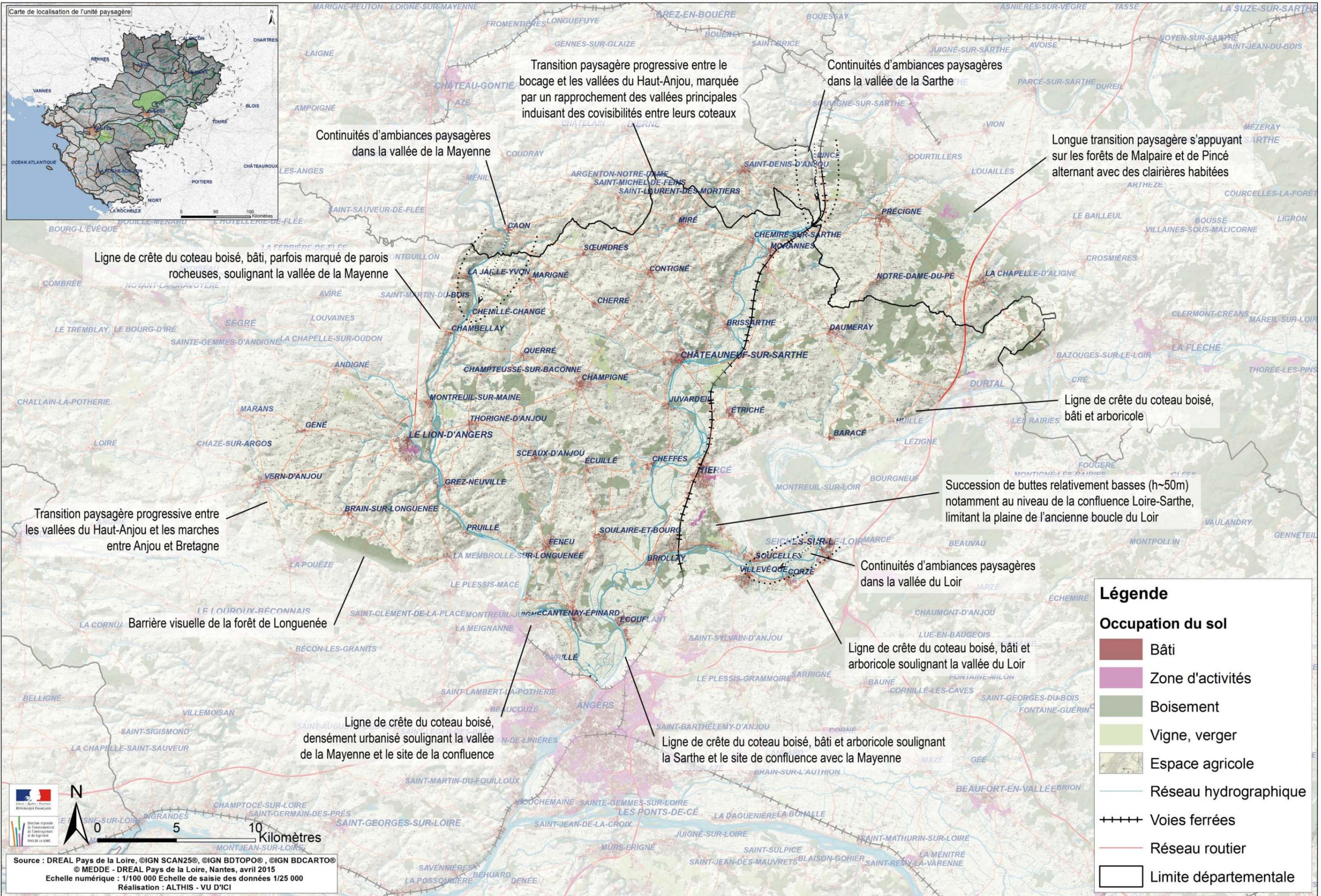
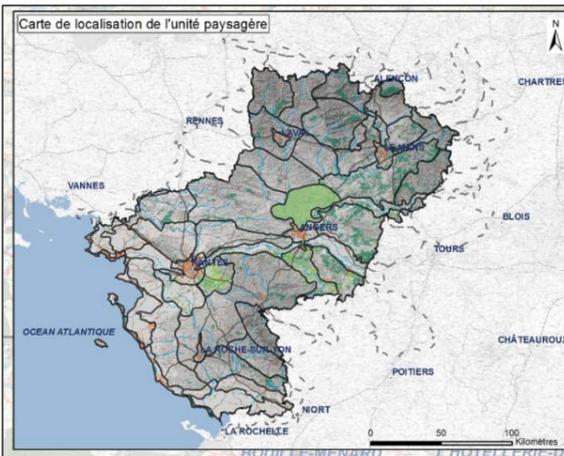
La modification du nom répond à la logique retenue dans l'atlas de paysages de la Région des Pays-de-La-Loire qui a pour ambition en termes de dénomination d'associer un mot décrivant le type de paysage (bocage, plateau, vallée....) et un mot décrivant la localisation (Anjou Maine, Vendée, Haut-Anjou ...). Cette unité fait écho à celle du bocage du Haut-Anjou au nord.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec :

- *[l'Atlas des paysages de la Mayenne 1999](#)*
- *[l'Atlas des paysages de Maine et Loire \(2002\)](#)*
- *[l'Atlas des paysages de la Sarthe \(2005\)](#)*

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou (20)



Transition paysagère progressive entre le bocage et les vallées du Haut-Anjou, marquée par un rapprochement des vallées principales induisant des covisibilités entre leurs coteaux

Continuités d'ambiances paysagères dans la vallée de la Sarthe

Longue transition paysagère s'appuyant sur les forêts de Malpaire et de Pincé alternant avec des clairières habitées

Continuités d'ambiances paysagères dans la vallée de la Mayenne

Ligne de crête du coteau boisé, bâti, parfois marqué de parois rocheuses, soulignant la vallée de la Mayenne

Ligne de crête du coteau boisé, bâti et arboricole

Transition paysagère progressive entre les vallées du Haut-Anjou et les marches entre Anjou et Bretagne

Succession de buttes relativement basses (h~50m) notamment au niveau de la confluence Loire-Sarthe, limitant la plaine de l'ancienne boucle du Loir

Barrière visuelle de la forêt de Longuenée

Continuités d'ambiances paysagères dans la vallée de la Loire

Ligne de crête du coteau boisé, bâti et arboricole soulignant la vallée du Loir

Ligne de crête du coteau boisé, densément urbanisé soulignant la vallée de la Mayenne et le site de la confluence

Ligne de crête du coteau boisé, bâti et arboricole soulignant la Sarthe et le site de confluence avec la Mayenne

Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

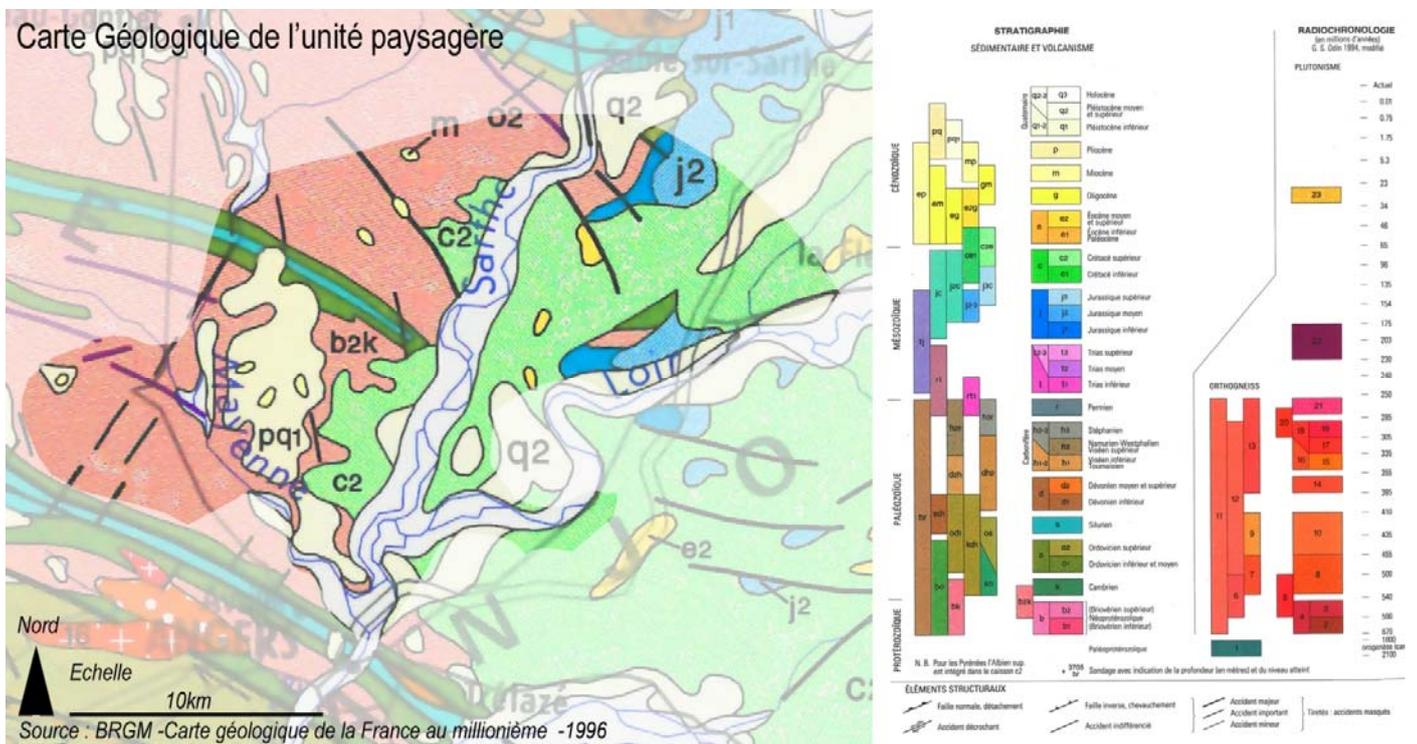
2. Les caractères des vallées du Haut-Anjou

Sources :

- *Atlas des paysages de Maine-et-Loire (2002 – version éditée Le Polygraphe – Maîtrise d'ouvrage : Département de Maine-et-Loire, Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire, Direction départementale de l'équipement de Maine-et-Loire)*
- *Dossier Etude de l'Atlas de paysages de Maine et Loire (1999 – 2001), réalisé par Delphine RIPOCHE (Agence BOSC & PIGOT), Michaël RIPOCHE (agence VU d'ICI), Bruno DUQUOC (Architecte)*

2.1 Des plateaux uniformes ondulés découpés par deux vallées majeures

A l'articulation du bassin parisien et du massif armoricain



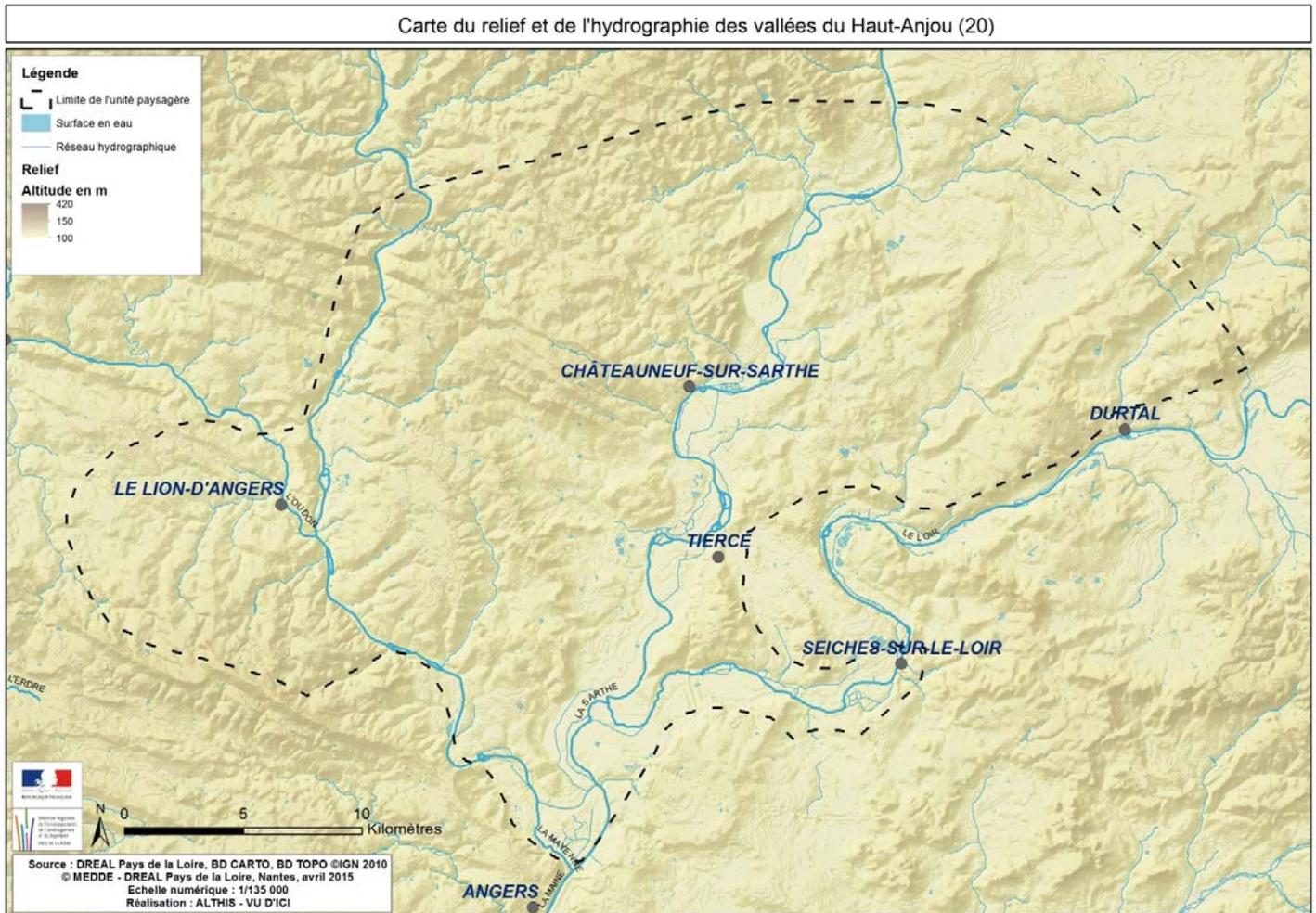
UP20-20-C1 Carte géologique de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou

L'analyse de la carte géologique met en évidence que la limite entre les formations sédimentaires du bassin parisien et les formations plissées de schistes et grès du massif armoricain correspond à peu près à la vallée de la Sarthe. Cette limite ne se lit pas de façon nette dans le paysage, elle s'apparente plus à une transition douce, un « fondu » progressif. Ainsi, tout ce secteur qui s'étend entre Loir, Sarthe et Mayenne n'a pas d'appartenance géographique forte.

Une alternance physique instaurant une perception dynamique du territoire

Cette unité est en revanche marquée par le bassin hydrologique, vaste entonnoir qui conflue vers Angers et qui associe la Mayenne, la Sarthe et le Loir. Le site des basses vallées angevines s'étend en vaste champ d'expansion des crues à la confluence de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir au cœur de prairies inondables dominées par les coteaux urbanisés de l'agglomération angevine

La carte du relief met bien en évidence une ligne de crête entre chacune des vallées, ligne de séparation des eaux centrée sur chaque plateau. Ainsi, quelques soient les routes ou chemins empruntés pour parcourir cette unité paysagère, ils conduisent d'un point haut à un fond de vallée, d'une butte à une surface plane. Ces ondulations d'échelle variable, parfois très rapprochées (secteur sud) ou au contraire très larges (secteur nord) sont continues et engendrent une alternance physique. Cependant, il n'y a pas de rythme constant, pas de modèle répétitif, rien qui ne définisse une ambiance homogène.



UP20-20-C2 Carte du relief et de l'hydrographie de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou

2.2 Des ambiances bocagères et boisées



Soulignant les parcelles agricoles cultivées et les pâtures, le maillage arboré induit une structuration des plateaux et des fonds de vallées

UP20-20-01 Maillage arboré constitué de bois et de haies caractérisant le plateau agricole (Chateauneuf-sur-Sarthe)

Un maillage arboré dense sur les plateaux entre bocage et bois

Les haies sont généralement de bonne qualité associant une strate arbustive et arborée ou alors taillée et bien entretenue, soulignant les pentes et ondulations du plateau, lignes souples et douces. Ces courbes sont particulièrement lisibles par des vues légèrement surplombantes avec un peu de recul.



UP20-20-02 Un maillage lâche structurant les plateaux ondulés (Daumeray)



UP20-20-03 Un maillage arboré accompagnant les cultures et les pâtures, jeux d'écrans successifs et profondeurs visuelles (Champigné)

Implantées le long des routes et chemins, elles induisent alors de couloirs végétaux opaques renforcés par les jeux de talus (routes et chemins en creux, séparés des haies par des fossés profonds). Les lignes végétales dessinent alors un couloir dense qui canalise les vues, laissant peu d'ouverture sauf au niveau des entrées de champs.



UP20-20-04 Couloir végétal renforcé par les jeux de talus le long des chemins canalisant les vues

Ce maillage de haies (de densité variable Cf. chapitre sur les dynamiques paysagères) est associé à une multitude de petits bois, de parcs de châteaux et de peupleraies qui contribuent au cloisonnement du paysage, à son caractère planté. Ce maillage arboré dense induit (en dehors de vues longues et dégagées résultant des jeux topographiques) des vues courtes. Le paysage des plateaux est donc un paysage semi-ouvert. Les formations boisées (linéaires ou non) jouent le rôle d'écrans visuels successifs en été, filtre par transparence en hiver.



UP20-20-05 Des vues courtes cadrées par le maillage bocager (Juardeil)

Par leur rôle physique et visuel d'écrans, les haies, bois, parcs permettent l'accompagnement et l'intégration de certains bâtiments. Mais, ils peuvent aussi créer des cadres végétaux (ou fenêtre) mettant en scène ici un clocher d'église, là la silhouette d'une ferme ou d'un bourg, là encore une percée visuelle sur le grand paysage.



UP20-20-06 Sur le plateau, mise en scène de la silhouette d'un bourg au travers du cadre bocager (Daumeray)



UP20-20-06bis Dans les basses vallées angevines, mise en scène de la silhouette de Briollay



UP20-20-07 Accompagnement et intégration des fermes et de leurs imposants bâtiments d'exploitation (Brain-sur-Longuenée)

Les vergers, un paysage agricole emblématique

Activité agricole spécialisée, l'arboriculture fruitière génère des paysages tout à fait particuliers, qui animent cette unité paysagère par une diversification des ambiances aussi bien sur les plateaux que les coteaux. Ponctuellement, le maillage arboré (haies, bois) s'estompe laissant la place à un paysage encore plus rythmé, plus structuré et structurant, les vergers dont les lignes épousent et dessinent les ondulations du relief.



UP20-20-08 Soulignant les ondulations, les vergers contribuent à l'animation et à la mise en scène du paysage Champigné)

Répartis de façon aléatoire dans l'ensemble des plateaux (exemple : secteurs de Juvardeil, de Champigné, bords de plateaux surplombant la Mayenne), ces vergers constituent une animation très forte du paysage. Les lignes des vergers soulignent les pentes, dessinent les reliefs, rythment les paysages en hiver (lignes successives parfaitement identifiables), les parent d'un nuage fleuri au printemps (exemple : environs de Juvardeil sur la Sarthe et de Pruillé sur la Mayenne), ou encore les recouvrent d'une mer blanche et brillante recouvrant les ondulations du plateau quand ils sont couverts des filets protecteurs.



UP20-20-09 Diversité d'ambiances associées aux exploitations arboricoles : rythme des rangs, écrans, surface blanche des filets ... (Daumeray)

Par leurs volumes, ils contribuent au cloisonnement et à la fermeture des paysages. Ils s'accompagnent par ailleurs de nombreux plans d'eau, réserves pour l'irrigation. Très développés dans le nord de l'unité, ils animent les parcelles agricoles et arboricoles et proposent des terrassements plus ou moins bien intégrés à leur environnement.



UP20-20-10 Ponctuation des paysages agricoles par une multitude de réserves d'eau (Juvardeil)

Des fonds de vallée bocagers

Les vallons secondaires densément végétalisés par leur ripisylve, le maillage bocager des pentes douces de leurs coteaux, les peupleraies, referment et cloisonnent les plateaux.



UP20-20-11 Vallon du ruisseau de la Savenière densément végétalisé (Miré)

Les fonds de vallées des rivières majeures (Mayenne, Sarthe) sont constitués traditionnellement de prairies bocagères inondables structurées par un réseau de boires, canaux et fossés, soulignés principalement par des lignes de frênes têtards : paysage semi-ouvert favorisant les vues de coteau à coteau. La présence de grandes peupleraies contribue au cloisonnant l'espace de la vallée et referme le paysage. Le développement de grandes cultures a tendance à ouvrir les vues.



Prairies depuis la Sarthe (Daumeray)



Grandes cultures (Chemiré-sur-Sarthe)

UP20-20-12 Alternances de prairies et de grandes cultures dans les fonds de deux principales vallées

Les peupleraies (vallées et plateaux), proposent des ambiances contrastées en fonction de leur stade de développement, de la friche qui occupe souvent les jeunes plantations jusqu'à la majesté rythmée des plantations adultes sur tapis herbeux. La végétation étagée peut induire des effets de transparence au niveau des troncs, filtre (en hiver) ou écran (en été) au niveau des houppiers.



UP20-20-13 Peupleraie fermant les perspectives au cœur de la vallée de la Sarthe (Cheffes)



UP20-20-13bis Depuis le coteau de la Sarthe, masque des peupleraies occultant les perméabilités visuelles de coteau à coteau (Tiercé)

Les lignes de frênes et de saules, les peupleraies, les prairies alternent et jouent avec les ondulations des rivières qui décrivent de larges méandres. Elles induisent un paysage d'alternance entre paysage fermé et semi-ouvert, entre peupleraies et prairies... effets d'écrans successifs donnant beaucoup de profondeur et d'effets de filtre.



UP20-20-14 Conduite des frênes en têtards, silhouettes graphiques et identitaires des fonds de vallées de la Sarthe et de la Mayenne et du site de confluence (Villevêque)

2.3 Des vallées patrimoniales

Les deux vallées qui interrompent le plateau bocager présentent, outre leur fonds de vallées larges et bocagers, des caractéristiques paysagères équivalentes qui s'articulent autour de quatre principaux caractères :

Des coteaux aux multiples faciès, densément plantés

Les profils des deux vallées évoluent donc au gré de la physionomie des coteaux, passant d'un effet de falaise (exemple : Pruillé - La Jaille-Yvon sur la Mayenne,) à des coteaux doux légèrement ondulés. Généralement très boisés, ces coteaux abritent des châteaux qui s'exposent parfois sur les vallées, mis en scène par des parcs paysagers, où que l'on repère grâce à la masse des conifères (type cèdres) qui se détachent de la lisière feuillue. Ces domaines ne sont souvent visibles que depuis les rivières.



UP20-20-15 Quelques châteaux sont perceptibles depuis les coteaux ou rebords de plateaux au cœur de leur parc arboré (Chambellay)



UP20-20-16 Un patrimoine de châteaux et manoirs ouverts sur la Sarthe (La Chapitière – Etriché)

Des coteaux habités

Le paysage des vallées est de plus marqué par les villages et bourgs qui s'étagent sur les coteaux. Points d'appel dans la vallée, les villages de coteaux sont des repères paysagers très forts, généralement dominés par le clocher de l'église. Le bourg s'étagé depuis le pied de coteau en bord de rivière et offre un jeu de volume intéressant (imbrication des toits) au sein d'un équilibre végétal-bâti souvent de qualité (Exemples : Pruillé, Chenillé-Changé, Grez-Neuville ou La Jaille-Yvon sur la Mayenne, Chateauneuf-sur-Sarthe et Morannes sur la Sarthe ...). Articulation entre bords de plateaux et vallées, l'urbanisation des coteaux constitue un événement majeur qui s'accompagne d'une grande sensibilité paysagère notamment au niveau de la colonisation des lignes des crêtes et de l'équilibre des pentes boisées.



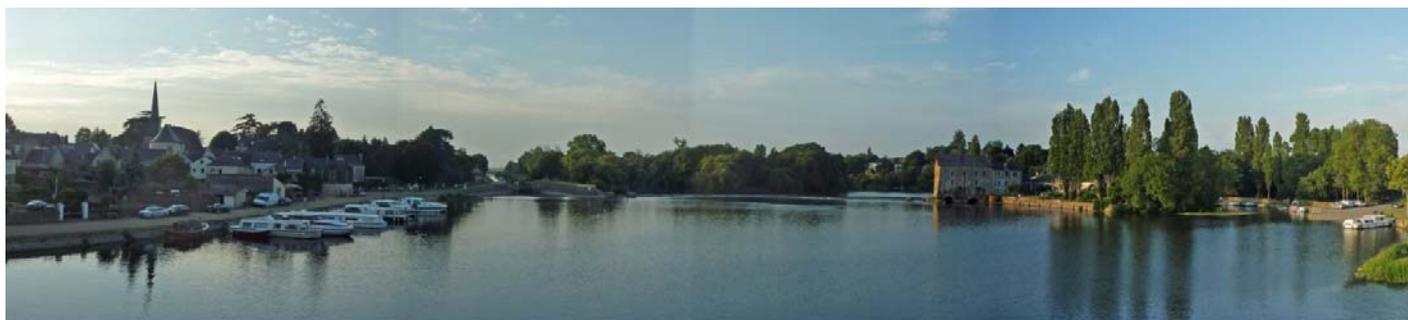
UP20-20-17 Silhouette étagée de Grez-Neuville sur le coteau prononcé de la Mayenne

Si ces bourgs constituent des caractères identitaires de l'unité paysagère, l'impact de leur développement sur les paysages est développé dans la partie des dynamiques paysagères.

Un patrimoine fluvial, seuil, barrages, écluses, moulins ...

Chacune des deux rivières offre simultanément un paysage verdoyant, d'ambiance naturelle, agricole et arborée et un paysage construit :

- les seuils et barrages, simples lignes construites sous l'eau : ils induisent des effets de bouillonnements, lignes blanches mousseuses qui traversent les rivières;
- les écluses, quais, ports et moulins sont des éléments architecturaux très imposants qui témoignent d'une très dense activité : éléments de ponctuation, points d'appel, relais visuels



UP20-20-18 La Mayenne à Grez-Neuville, un patrimoine fluviale très riche : port, écluse, barrage, moulin

Cette diversité d'ambiance à la fois très « naturelle » et très « construite » appréciable depuis les crêtes, les rivières, les rives et chemins de halage souligne la très forte attractivité de ces rivières et son potentiel touristique (accueil spécifique autour des ports notamment).



UP20-20-19 La Sarthe à Cheffes-sur-Sarthe, un patrimoine fluviale très riche : port, écluse, barrage, moulin

Des prairies inondables

Les fonds de vallées sont plats, plus ou moins larges, plus ou moins encombrés, plus ou moins bien entretenus mais une ambiance générale se dégage de par les jeux d'écrans et de filtres successifs, par l'alternance des paysages fermés (peupleraies) et semi-ouverts (prairies). Verdoyants en été, ces paysages se parent d'une ambiance mystérieuse et étonnante en hiver, en période d'inondation où une vaste étendue d'eau s'étale dans toute la vallée, ambiance presque lacustre d'un miroir bleu ou argenté ponctué et animé par la végétation dense qui émerge de l'eau.



UP20-20-20
Modifications
des
ambiances
paysagères
lors des crues
(Soucelles)

Ces prairies jouent le rôle de champ d'expansion des crues, dans un fonctionnement hydraulique complexe en lien avec la Loire. Les fonds de vallées larges et plans de la Mayenne, de la Sarthe et de leur site de confluence avec le Loir, sont propices à l'expansion des crues. L'eau s'étend en surface dans toutes les plaines des basses vallées angevines. Ces ambiances spécifiques induisent un paysage au charme contemplatif, emprunt de douceur qui ne laisse pas transparaître toute la violence et la force de l'eau qui sort de son lit : courants importants, destructions de berges, certaines routes des vallées coupées sauf celles réalisées en levées, certains villages ou hameaux implantés dans la vallée comme Cheffes ou au pied de coteau comme Juvardeil, le moulin d'Yvray (Etriché), Porte-Bise (Tiercé) se retrouvent inondés. La succession des périodes sèches et inondées, induit des pratiques agricoles spécifiques, favorisent les prairies extensives et les plantations de peupliers de rapport.



La Sarthe



Le Loir



Le Loir

UP20-20-21 Loir et Sarthe en crue réunis dans un même lac (Briollay- Mars 2014)

2.4 Une alternance visuelle instaurant un dynamisme visuel

L'alternance physique associée au couvert végétal et à ses variations conduit à une perception toujours changeante de cette unité. Les axes visuels se modifient en permanence et évoluent : des vues courtes au sein des plateaux aux vues dégagées et panoramiques depuis les coteaux ou le cœur du plateau à la faveur d'une ouverture du maillage arboré, en passant par une vue ponctuelle et ciblée (sur un bourg par exemple) très lointaine entre deux ondulations.

De coteau en coteau

Ce qui frappe le plus, ce sont les relations visuelles majeures qui se tissent de coteau à coteau, d'une vallée à l'autre. L'effet d'entonnoir hydraulique et la proximité des vallées se traduisent par l'attraction fréquente du regard vers une ligne bleu-grise lointaine et continue : le coteau généralement densément planté d'une des trois rivières. Ces phénomènes de bascule visuelle soulignent la complexité et la subtilité de cette unité qui offre, quasiment en permanence, un repère fort : le coteau d'une vallée sans pour autant offrir les clefs de lecture permettant de déterminer de quelle rivière il s'agit.



UP20-20-22 Repère visuel des coteaux des vallées (Durtal)

Un bâti dispersé sur les plateaux

L'habitat rural est dispersé, traditionnel des paysages de bocage. Les bâtiments ruraux ne s'organisent pas toujours suivant une forme urbaine constante et identifiable : formes en L, en U ou constructions dispersées au gré des besoins. De gros hameaux s'identifient aussi à l'appui des principales vallées.

L'architecture est sous double influence armoricaine (plateaux du Segréen) et calcaire (plateaux du Baugeois), une palette de matériaux composites a contribué aux constructions. Vers l'est, construite pendant de nombreux siècles en matériaux composites (silex, grès, tuffeau...), la façade principale s'est enrichie au XIX^{ème} siècle d'encadrements et de modénatures en tuffeau. Les lucarnes en pierre calcaire ont remplacé les traditionnelles lucarnes en bois. Vers l'ouest, schistes et ardoises souvent enduits caractérisent les habitations avec un entourage des ouvertures souvent en briques et exceptionnellement en tuffeau (XIX^e).



UP20-20-23 Un patrimoine bâti rural sobre sous influence du Segréen et du Baugeois

Les bois et parcs des châteaux et manoirs mis en scène

Points d'appels reconnaissables par les essences particulières qui les constituent (notamment de grands conifères), ils abritent de très beaux châteaux et manoirs souvent bien cachés et qui s'ouvrent de façon très ponctuelle sur le grand paysage. Plus que les châteaux, ce sont les maisons originales des gardiens marquant l'entrée des parcs, les fermes modèles à l'architecture imposante ornementée de briques qui animent le paysage et indiquent, confortées par la silhouette des compositions de parcs arborés et agricoles, la présence des châteaux.



UP20-20-24 Des fermes modèles annonçant les parcs agricoles des châteaux et soulignant le dynamisme agricole de l'unité (Juvardel)



UP20-20-25 Un riche patrimoine de châteaux, manoirs au cœur de parcs arborés (Port-l'Abbé - Etriché)

Des villages de plateau : clocher et extensions nouvelles

Considérant les fortes relations visuelles qui dynamisent ces paysages, les villages sont logiquement facilement repérables par leurs clochers, points d'appel qui émergent au-dessus des frondaisons arborées. Cependant, en fonction de la densité du maillage arboré, les bourgs sont plus ou moins lovés au cœur de la végétation dense. Les nouvelles extensions ont parfois su jouer avec le cadre bocager environnant, créant une lisière agréable présentant un équilibre végétal-bâti intéressant. Des développements pavillonnaires importants caractérisent les bourgs et les principaux hameaux sous forme d'habitat diffus, notamment dans de la moitié sud de l'unité sous l'influence de l'agglomération angevine.



UP20-20-26 Extensions urbaines de Tiercé sous influence de l'agglomération angevine (Tiercé)

Si ces bourgs constituent des caractères identitaires de l'unité paysagère, l'impact de leur développement sur les paysages est développé dans la partie des dynamiques paysagères.

2.5 Des infrastructures majeures dans ce paysage de bois et clairières

De grandes infrastructures principalement autoroutière A11, RD 775 (Axe Angers – Rennes) traversent l'unité sur ses flancs est et ouest. De nombreuses départementales structurantes drainent le territoire. Ces infrastructures impactent les paysages soit directement par les ouvrages nécessaires soit par les activités qu'elles induisent, elles contribuent au développement économique de ce territoire avec l'implantation de grandes zones d'activités. La voie ferrée (ligne classique et TGV) traverse l'unité du nord au sud à l'appui du coteau est de la Sarthe induisant des ruptures urbaines dans les bourgs desservis mais constituant aussi pour eux un moteur au développement urbain, dans la mesure où le train les rapproche des agglomérations proches (Angers, Sablé-sur-Sarthe, Le Mans).

Si ces infrastructures constituent des caractères identitaires de l'unité paysagère, elles sont développées dans la partie dynamique.



UP20-20-27 Impact de la voie ferrée dans la composition urbaine de Morannes

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des vallées du Haut-Anjou

L'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou ne se caractérise pas par des éléments identitaires forts, mais au contraire par un large panel de constituants déclinés sur des modèles et des échelles différentes. On trouve ainsi :

- une grande hétérogénéité de l'habitat qui se traduit au niveau des orientations des bâtiments, de leur nombre et de leur disposition les uns par rapport aux autres, mais aussi au niveau de la palette chromatique et texturale des matériaux utilisés ... pas d'élément identitaire fort mais un large panel constant;
- tous les registres végétaux : bois de feuillus et de conifères, peupleraies, un large panel de haies bocagères (haies arbustives taillées, haies d'arbres avec un sous-étage dense, quelques haies d'arbres taillés en têtard ...)

Cette unité se caractérise par une dualité paysagère entre plateaux et vallées qui se traduit par un paysage à la fois clair et lisible dans sa structure (son ossature), tout en jouant sur une certaine confusion liée à l'occupation du sol qui donne le sentiment d'être perdu malgré des repères visuels forts.

Jouant sur l'alternance géographique (entre plateaux et vallées), cette unité paysagère offre des ambiances contrastées et/ou harmonieuses qui déterminent des sous-unités :

- Les basses vallées angevines
- La basse vallée de la Sarthe
- La basse vallée de la Mayenne
- Les plateaux du Haut-Anjou

[Lien vers la carte de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou](#)

3.1 Les basses vallées angevines

Un paysage de confluence au rythme des eaux

C'est une évidence, l'eau est la constante paysagère majeure des Basses Vallées Angevines, qui régit les changements d'ambiances :

- En été, Les rivières décrivent de larges méandres soulignés de berges enherbées ou parfois bordées d'une ripisylve à frênes, aulnes... le dense réseau des boires anime les vastes prairies ouvertes constituant un paysage ample, harmonieux, d'échelle agréable. Plus, on se rapproche des coteaux, plus le bocage à frênes se densifie. Les prairies présentent une grande qualité paysagère floristique et faunistique.
- En hiver et au printemps, l'eau recouvre tout aplanissant les subtilités du relief, renforçant le sentiment d'horizontalité ... créant une ambiance de grands lacs, voire impression de petites mers, si ce n'est la présence de quelques éléments végétaux (lignes de frênes) qui dépassent ça et là.

Dans ces espaces larges de fonds de vallées, l'horizontalité domine ponctuée, ça et là, de verticalités végétales. Depuis le fond de vallée, le regard glisse vers le coteau opposé, vers un village, un hameau, un château....

La Mayenne (grossie par l'Oudon), la Sarthe et le Loir traversent des zones géographiques proches et présentent des régimes hydrauliques similaires. Les crues fréquentes sont souvent assez impressionnantes et inondent l'ensemble des basses vallées en amont d'Angers. Protégeant ainsi la ville d'Angers, ces crues sont très étalées et risquent parfois de se cumuler avec celles de la Loire (et donc de la Maine) amplifiant alors considérablement le phénomène. Un réseau hydrographique dense et complexe envahit toutes les basses vallées : les rivières aux méandres prononcés sont secondées par les boires et petits bras qui se détachent des cours principaux et irriguent tout un réseau de fossés soulignés de frênes têtards.



UP20-31-01 Importance des phénomènes d'inondations dans les basses vallées angevines (Etriché – 1995)



Source : Commune d'Etriché

UP20-32-02 Patrimoine bâti de hameau et prairies bocagères sur la Sarthe (Moulin d'Ivray – Etriché)



UP20-32-03 Evolution des ambiances paysagères au fil de l'eau, la Mayenne à Cantenay-Epinard

Une flore particulière qui teinte singulièrement ces paysages, au rythme du bocage et des peupleraies

Frênes oxyphylles (*Fraxinus oxyphylla*) dans le secteur de confluence, frênes communs (*Fraxinus excelsior*) dans les vallées, saules et quelques aulnes constituent la base arborée de la flore des basses vallées. Les prairies naturelles constituent un milieu bien défini parfaitement en équilibre et soumis à des conditions locales particulières : inondation et submersion annuelles. Elles sont fauchées ou pâturées. Les grandes prairies inondables et les boires inondées en hiver, longtemps gorgées d'eau au printemps, se couvrent d'herbes et de fleurs d'une grande diversité, telles la fritillaire (*Fritillaria meleagris*) l'inule britannique (*Innula britannica*), le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)... une végétation luxuriante qui est devenue au fil du temps emblématique de ces vallées.

La présence de quelques écrans ponctuels liés aux lignes de frênes têtards (principalement sur les îles) et aux haies bocagères (principalement sur les rives) induit un jeu visuel très fort. Les paysages présentent ainsi une grande profondeur. Les lignes de frênes têtards offrent une silhouette graphique et identitaire liée à leur mode de gestion. Les arbres sont alors constitués d'un tronc court surmonté d'une tête boursouflée d'où partent les branches. Le changement des habitudes culturelles a induit de nouveaux paysages par la plantation de peupleraies. Ces dernières entrent dans le jeu et le fonctionnement visuels des vallées.

Août 2012



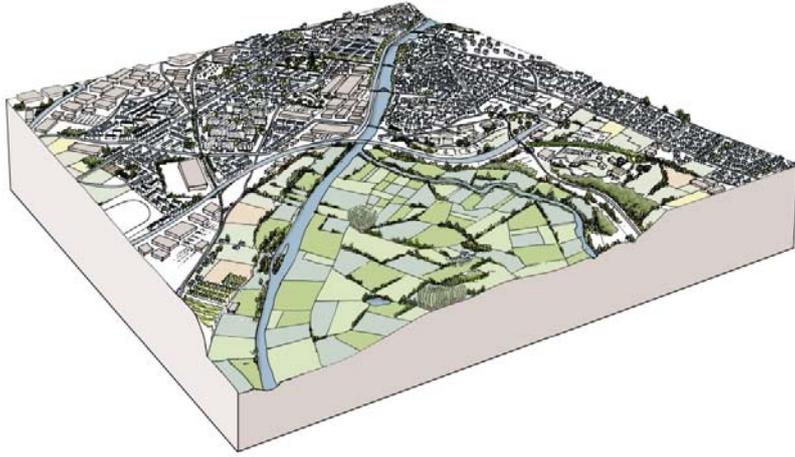
Mars 2013



UP20-32-04 Profondeur visuelle et écrans des peupleraies (Briollay)

Les prairies ouvertes de l'île Saint Aubin : la confluence au sens strict :

L'île Saint-Aubin, vaste prairie ouverte, s'étend au pied de l'agglomération angevine entre Mayenne (à l'ouest), Vieille Maine (au nord) et Sarthe (à l'est). Le bocage et quelques peupleraies renforcent l'écran des coteaux en lisière. Accessible seulement par bac depuis le port de l'île, ces pâtures privées sont entourées de circuits de découverte balisés menant à l'ancienne ferme au cœur de l'île convertie en maison de l'environnement.



UP20-31-05 Bloc diagramme illustrant le positionnement des basses vallées angevines à la porte nord de l'agglomération (au premier plan du bloc)



UP20-31-06 Bac permettant l'accès à l'île Saint-Aubin (Angers)

Hors d'eau, un bâti et des villages et hameaux en pied de coteau

Les villages sont implantés en pied de coteau et leur urbanisation s'étagé sur ce dernier. Chaque implantation correspond à la proximité de la rivière près du coteau, ce qui souligne la relation étroite entre urbanisation et rivière : échanges commerciaux, activités portuaires, utilisation de la force de l'eau pour faire fonctionner des moulins...



UP20-31-06bis Silhouette de Briollay depuis les prairies de la Sarthe

Cette relation étroite avec les rivières se traduit au niveau des formes urbaines étagées sur le coteau, des chemins de halage, des écluses, des barrages et des moulins, des nombreux hameaux portuaires comme le Moulin d'Ivray sur la commune d'Etriché, le hameau de Port Joret à Juvardeil, Porte-Bise à Tiercé ...



UP20-31-07 Moulin de Villevêque sur le Loir

D'étroites relations visuelles se tissent de coteau à coteau, de village à village dont les clochers constituent d'importants points de repères. Ces villages et hameaux offrent un patrimoine bâti remarquable qui participe à la qualité de ces sites au cœur d'une ambiance paysagère particulière avec notamment des moulins, de belles demeures au cœur de parcs...

Les infrastructures : routes et levées

Il y a très peu de connexions transversales si ce n'est la petite levée bordée de frênes souvent submergée entre Briollay et Soulaire et Bourg et celle plantée de platanes entre Tiercé et Cheffes. Il y a aussi quelques ponts dans les secteurs les plus étroits, à Chateauneuf-sur-Sarthe, entre Soucelles et Villevêque et à Cantenay Epinard.

Construite vers la moitié du XIXe et rehaussée il y a quelques décennies, la levée de Briollay est l'axe le plus marquant avec un impact visuel fort. Cet axe a énormément favorisé le développement de l'urbanisation sur le coteau de Briollay-Vérigné et de Soucelles, qui se retrouvent aussi rapidement connectés à Angers. De même, cette pression urbaine se ressent ainsi sur Cantenay Epinard, Ecoufiant et jusqu'à Tiercé.



UP20-31-08 Levée de Briollay assurant la constance de la liaison vers Angers (Villevêque)

Pour en savoir plus : Michel Delavigne La Basse Vallée du Loir, « un milieu de vie original »

La « Camargue » angevine - Classée au septième rang européen dans l'inventaire des richesses naturelles, la région des zones inondables des basses vallées angevines, dépourvues d'habitations et de ces affreux poteaux électriques en béton, offre des paysages ouverts de vastes prairies naturelles. Les inondations plus ou moins régulières d'octobre à mai, les submergent rapidement, créant d'immenses plans d'eau à découvert qui offrent aux oiseaux qui se déplacent en bandes nombreuses une garantie de sécurité ; Beaucoup plus lentes, les décrues laissent des mares peu profondes qui subsistent longtemps dans les dépressions. Ces terrains riches en eau et en herbes hautes et denses constituent un milieu de vie privilégié pour nombre d'oiseaux qui viennent y nicher ou simplement faire une halte au cours de leurs migrations.

Les nicheurs : râle des genêts et traquet tarier sont des hôtes caractéristiques et exclusifs des prairies alluviales de fauche des basses vallées angevines. Ils arrivent en avril, nichent à terre dans les herbes, élèvent leurs petits et repartent fin août hiverner en Afrique tropicale. Deux autres espèces sont également caractéristiques des prairies alluviales de l'Anjou, même si on les retrouve parfois ailleurs, la bergeronnette printanière et le bruant des roseaux. Sans parler d'espèces plus courantes comme la perdrix grise, l'alouette des champs et le bruant broyeur.

Les migrateurs de printemps : l'alternance de surfaces inondées et de prairies ouvertes, soumises à la fauche l'été et au pâturage à l'automne, et l'orientation de ces vallées sud-ouest-nord-est en font un véritable couloir de migration pour les oiseaux allant d'Afrique vers les pays nordiques. Ils y trouvent un espace de tranquillité et une nourriture abondante. Chaque année, en février, les oies cendrées qui remontent du sud du Portugal ou des marais du Guadalquivir en Espagne transitent par l'Anjou. Plusieurs milliers d'oies, certaines années, sur une population totale de quinze à vingt mille. La plupart passent en vol sans s'arrêter mais 10% environ des bandes font une halte. Parmi les canards, les pilots sont les plus nombreux. Plus de dix mille certaines années. De fin janvier jusqu'à la mi-avril, ils font halte sur les pourtours des plans d'eau inondés. Des effectifs importants de canards souchets passent également.

Mais à l'échelle européenne, la région représente un intérêt de tout premier ordre pour les barges à queue noire. Les passages débutent fin janvier et atteignent leur maximum fin février (vingt mille oiseaux en 1971) pour se terminer vers la fin avril. Cet échassier limicole stationne dix à quinze jours dans ces terrains en voie d'inondation particulièrement propices à leur alimentation.

Parmi les autres migrateurs de printemps, on peut observer des bandes nombreuses de vanneaux huppés (de cinq cents à mille parfois même trois mille), des pluviers dorés, des chevaliers gambettes, arlequins, aboyeurs des bécasseaux, des chevaliers combattants et de très nombreuses mouettes rieuses.

Par petits groupes sur de très vastes territoires, elles peuvent atteindre trente mille individus. Sans parler des nombreux passereaux migrateurs (grives, hirondelles, bruants des roseaux).

Migrateurs d'automne et hivernants : le vanneau huppé arrive vers juin et reste dans les zones dégagées jusqu'aux inondations, période où arrive le canard milouin. La région d'Angers nord représente une des toutes premières stations d'hivernage pour ce canard plongeur (cinq mille oiseaux sur vingt-deux mille à trente cinq mille qui hivernent en France). Chassés au nord par le froid viennent aussi, dès octobre, des pluviers dorés et en novembre-décembre,

Quelques oies et cygnes qui repartent en mars. Mais en cas de grand froid, comme en 1962-1963, on a vu six mille oies passer l'hiver dans les vallées angevines. « La diversité des oiseaux nicheurs, mais surtout le grand nombre de migrateurs et d'hivernants qui utilisent la vallée soit comme zone de repos soit comme zone d'alimentation, en font un lieu privilégié qu'il faut absolument sauvegarder »

3.2 La basse vallée de la Sarthe

En amont de Châteauneuf-sur-Sarthe, la vallée de la Sarthe perd son amplitude caractéristique des basses vallées. Ce resserrement de la vallée se traduit par des méandres plus rapprochés et moins amples de la rivière. La vallée se caractérise par un profil dissymétrique avec un coteau plus marqué sur l'extérieur des méandres que sur l'intérieur et la présence de terrasses alluviales qui peuvent créer des ressauts dans le relief à l'approche de la rivière.



UP20-32-01 Profil resserré de la vallée de la Sarthe (Chemiré-sur-Sarthe)



UP20-32-02 Des coteaux doux cultivés et pâturés (Contigné)

Le fond de vallée quasi plan est occupé par des prairies de pâtures bocagères inondables, lovées au creux des méandres. La présence ponctuelle de peupleraies vient fermer les vues de coteaux à coteaux ou les perspectives dans l'axe des vallées.

Sur les coteaux doux alternent boisements, prairies bocagères, châteaux. Les bourgs s'y étagent à partir d'une façade sur la rivière navigable où la façade urbaine et les jardins accompagnent le patrimoine spécifique d'écluses, moulins, quais...



UP20-32-03 Ecluse sur la Sarthe (Brissarthe)

Pour en savoir plus :

La Sarthe, une rivière navigable en aval du Mans

Comme beaucoup de cours d'eau, la Sarthe fut utilisée très tôt, dès le Moyen Âge, pour la navigation fluviale d'embarcations de faible tonnage. Le commerce par la voie d'eau prit véritablement son essor au XVI^e siècle, puis, au XIX^e siècle, la rivière fut aménagée, pour améliorer la navigabilité : les portes marinières furent remplacées par des écluses à sas. Pendant près d'un siècle, la Sarthe, du Mans jusqu'à sa rencontre avec la Mayenne, fut sillonnée par de nombreux bâtiments assurant le transport du charbon, des céréales, du bois, du chanvre, du marbre, du vin et du tuffeau. D'abord assurée par des gabarres tirées par des hommes ou des animaux de trait (bœufs, mais surtout chevaux), le transport fut, à partir de la dernière moitié du XIX^e siècle, l'apanage de péniches mues par des machines à vapeur, puis diesel ou de remorqueurs tirant plusieurs barges. La Sarthe était navigable du Mans à sa rencontre avec la Mayenne, soit une longueur de 133 kilomètres (sur lesquels avaient été aménagées 20 écluses), mais la rivière souffrait d'un gabarit trop limité (33 m sur 5,20 m, avec un mouillage de 1,60 m), assez éloigné du gabarit Freycinet (norme européenne de gabarit des écluses : sas d'écluses de 39 m de long pour 5,20 m de large, afin qu'elles soient franchissables par des péniches de 300 t ou 350 t avec 1,80/2,20 m de tirant d'eau). Le développement du chemin de fer entraîna la disparition progressive de la navigation commerciale sur la rivière qui survécut jusqu'au début des années 1970.

Aujourd'hui, la Sarthe est réservée au tourisme fluvial et connaît une active navigation de plaisance. De nombreux guides spécialisés conseillent cette destination aux novices car ces cours d'eau offrent, en dehors du riche patrimoine naturel et historique de leurs rives, une tranquillité exceptionnelle de navigation : le trafic commercial a complètement disparu, les bateaux d'habitation ne peuvent y circuler, des éclusiers sont présents dans chaque port.

3.3 La basse vallée de la Mayenne

En amont de Montreuil-Juigné, la vallée de la Mayenne devient sinueuse et encaissée. Elle est marquée par un important patrimoine lié notamment à sa navigabilité : quais, ports, écluses, cales, chemin de halage dont la continuité avec l'agglomération angevine en fait un axe de découverte et de circulation douce aujourd'hui très attractif.

Le paysage de la basse vallée de la Mayenne est marqué par un vrai contraste entre la rive droite au coteau franc boisé, avec des bourgs en promontoire sur la vallée et la rive gauche au coteau plus doux découpé de nombreux vallons secondaires souvent boisés avec des bourgs présentant une façade sur la Mayenne.



UP20-33-01 Bourg de la Jaille-Yvon en promontoire sur la vallée de la Mayenne



UP20-33-02 Profil dissymétrique de la vallée de la Mayenne (Chambellay)



UP20-33-03 Chemin de halage le long de la Mayenne (Montreuil-sur-Maine)

Carrefour viaire et articulation urbaine, le Lion-d'Angers s'implante au niveau de la confluence entre l'Oudon et la Mayenne, marquée par les équipements des haras nationaux et un vaste champ de courses hippiques.

Pour en savoir plus sur La Mayenne

Source : *Les Cahiers du Conservatoire : La vallée de la Mayenne, un territoire en projet (octobre 2002)*

La Mayenne est la rivière majeure du département qu'elle traverse selon un axe Nord-Sud. Elle prend sa source au Mont des Avaloirs, point culminant de l'ouest de la France, sur la commune de La Lacelle dans l'Orne, et conflue, 195 km en aval, avec la Sarthe et le Loir pour former la Maine, au nord de l'agglomération d'Angers.

Des établissements humains particuliers :

- La rivière est considérée comme un rempart naturel défensif, propice à l'implantation de camps fortifiés (Moulay, Entrammes) et notamment sur les éperons de confluence (Sacé et Saint-Jean-sur-Mayenne)
- Une voie de choix entre la Normandie et l'Anjou : le comte Foulque Nerra (972-1040) fait ériger des forteresses à Château-Gontier (1007), Mayenne (1015), château de Laval (en bois en 818, détruit en 838 et reconstruit en pierre en 1020). De nombreux châteliers sont implantés entre le IX^e et le XI^e, sur des rochers au détour d'un coude
- Du XII^e au XIX^e siècle, évolution du système défensif à des demeures plus grandes, ouvrant sur la vallée avec l'influence architecturale du retour des guerres d'Italie, le tuffeau ... qui modifie le paysage de la vallée avec aussi la valorisation des terres associée à des parcs et promenades vers la rivière au XIX^e.
- La majorité des bourgs a préféré investir les affluents. Seules les communes de Changé, Saint-Jean-sur-Mayenne, Montgirou et Rochefort ont colonisé les rives de la Mayenne.

Une rivière aménagée au fil du temps pour des usages différents

- Des pêcheries faites de pierres et de branchages au Moyen Age
- Les moulins à eau en association avec la construction des barrages
- Les chaussées nécessaires à la navigabilité de la rivière dès la construction des châteaux sur les 3 villes phares (11 barrages existaient au XI^e siècle entre Château-Gontier et Angers), en parallèle aménagement du chemin de halage
- En 1536, les riches marchands de toiles lavalloises exigent la canalisation de la Mayenne pour faciliter le commerce : construction de 27 barrages avec pertuis (ou portes marinières ancêtre des écluses) entre Laval et Angers, elle devient navigable 6 mois par an pendant les hautes eaux
- Au XVI^e siècle, le Cardinal Mazarin entreprend de rendre la Mayenne navigable jusqu'à la ville de Mayenne, trop coûteux, les travaux s'arrêtent à sa mort à Saint-Jean-sur-Mayenne
- Au XVIII^e siècle, Laval devient une véritable plaque tournante du commerce mayennais. La rivière est bordée de moulins à blé et à tans, de filatures, d'usines de tissages, de tanneries et de lavanderies
- Le 31/05/1846, la canalisation de la rivière est autorisée par une loi : les barrages remplacent les chaussées, 37 écluses à double sas sont construites entre Mayenne et Daon, de nombreux moulins sont détruits

- En 1863, la rivière devient navigable jusqu'à Mayenne. La chaux produite dans le bassin de Laval arrive ainsi dans le nord du département permettant aux agriculteurs d'amender leurs sols
- Au XIX^e siècle, l'ensemble des quais des villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier est construit, restructurant les fronts urbains et donnant aux villes leur visage actuel
- 1855, concurrence du train, puis extension du réseau routier ... en 1975, arrêt du transport de marchandises sur la Mayenne
- Aujourd'hui, la Mayenne n'est plus un axe commercial et artisanal mais plutôt un axe touristique avec le tourisme vert, la navigation de plaisance

3.4 Les plateaux du Haut Anjou

Ces plateaux d'interfluvés ondulés sont caractérisés par un bocage semi-ouvert lié à une activité agricole de polyculture élevage. Ils sont marqués par la présence de nombreux vergers liés à une importante activité d'arboriculture fruitière. Les pommiers, cerisiers ... menés en rideaux se distinguent souvent au loin par les voiles d'ombrage et pare-grêle. Par ailleurs de nombreux boisements referment ponctuellement le paysage (tendance sur certains secteurs à l'enrichissement des prairies bocagères ou à leur boisement). Seuls les secteurs de grandes cultures ouvrent de longues perspectives sur le plateau et les vallées. Les champs sont souvent bordés de chênes, châtaigniers, noyers alignés ou isolés, témoins de la trace d'une ancienne haie.



UP20-34-01 Arboriculture fruitière et ponctuation de noyers le long des chemins

L'habitat rural du plateau est traditionnellement diffus et quelques éléments patrimoniaux constituent des repères plus marquants : châteaux et parcs, fermes modèles, anciennes loges de vigne (activité viticole ancienne sur les secteurs Tiercé, Baracé et de Saint-Denis-d'Anjou devenue plus anecdotique aujourd'hui).



UP20-34-02 Fermes modèles annonçant les châteaux au cœur de leur parc agricoles et arborés (Juvardeil)



UP20-34-03 – Loges de vignes de Saint-Denis-d'Anjou témoins d'une ancienne activité viticole

Une forte pression urbaine, liée à la proximité de l'agglomération angevine, est plus particulièrement lisible sur les bourgs de la moitié sud de la sous-unité (développement de quartiers pavillonnaires ou diffusion urbaine notamment le long des coteaux).

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

[Lien sur la dynamique régionale](#)

Sources :

- Dossier Etude de l'Atlas de paysages de Maine et Loire (1999 – 2001), volet dynamique réalisé par le Laboratoire du département de géographie de l'université d'Angers (Jean-Baptiste HUMEAU et Hervé DAVODEAU)

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur du Lion-d'Angers

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

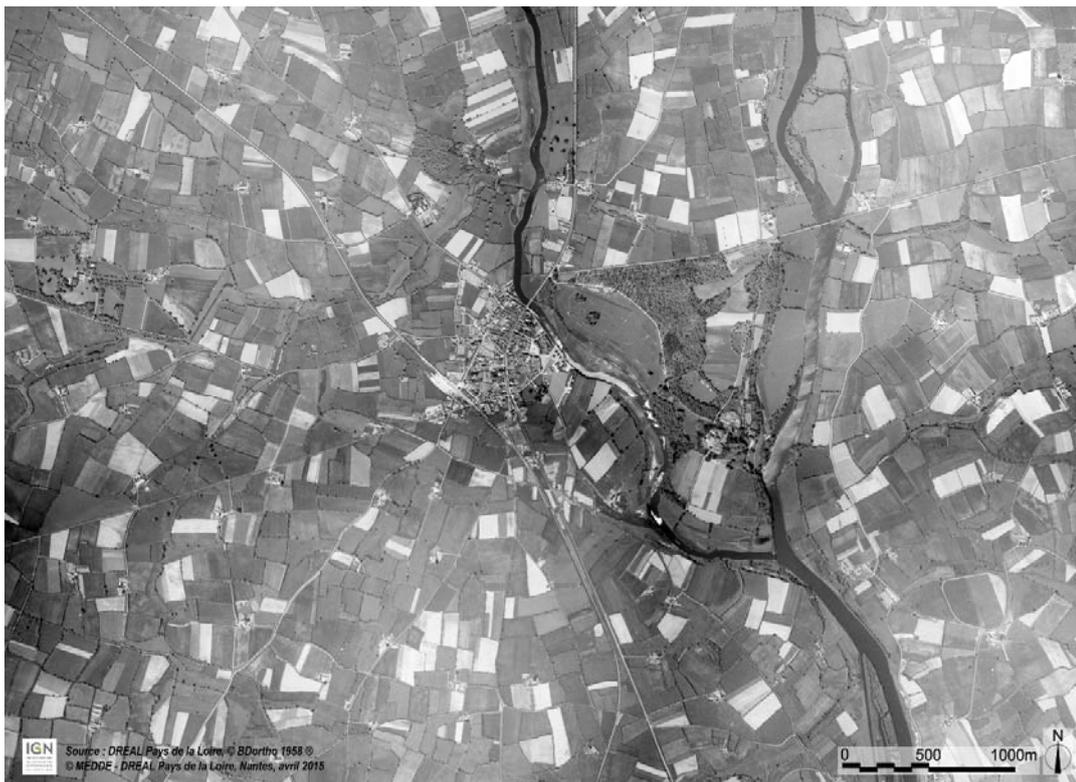
Une implantation sur les rives de l'Oudon

L'agglomération primitive du Lion d'Angers s'installe sur la rive droite de l'Oudon, qui rejoint la Mayenne à quelques encablures plus au sud. Elle est au cœur d'un réseau de voie qui relie Candé à la Flèche dans un sens ouest-est et Château-Gontier (puis Laval) à Angers dans un sens nord-sud. Ce maillage est complété par un axe qui part du bourg vers le nord-ouest pour rejoindre Segré. La carte d'Etat-major de 1866 laisse apparaître un maillage d'habitat dispersé dont les plus grandes entités comportent une dizaine de bâtis. Le bourg ancien se fonde sur un tissu resserré implanté à l'alignement sur la voie principale.



UP20-04-ETAT MAJOR : Le Lion-d'Angers – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Une ouverture des paysages de grande culture



UP36-03-ORTHO_1957 – Le Lion-d'Angers – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP20-02-ORTHO_ Le Lion-d'Angers – Orthophoto 2012 - (BD ORTHO)

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2012 permet de constater une simplification progressive de l'organisation parcellaire. L'orthophoto ancienne montrait une organisation relativement homogène du tissu parcellaire avec des tailles et des formes assez semblables, bien que celui-ci ait tendance à se resserrer à l'approche des cours d'eau. L'orthophoto de 2012 montre que l'évolution a rompu cette homogénéité pour présenter aujourd'hui une organisation plus disparate. Si le phénomène de remembrement parcellaire est généralisé, il est néanmoins plus soutenu sur les plateaux, et notamment à l'est du bourg.

Cette évolution générale est liée à plusieurs phénomènes et notamment aux phénomènes de restructuration causés par les développements urbains et infrastructurels. Pour autant, les causes principales de cette évolution sont à rechercher dans l'affirmation des activités de grande culture, notamment céréalières, qui ont favorisé ne serait-ce que pour des raisons techniques (circulation des engins agricoles) les regroupements parcellaires.



UP20-40-XXX Sur la rive gauche de la Mayenne, les paysages s'ouvrent en lien avec le développement des grandes cultures céréalières (Le Lion d'Angers - 2015)

Avec l'intensification de ces activités de grande culture, le paysage s'ouvre au gré de la déstructuration du réseau bocager qui accompagnait encore une partie des limites parcellaires en 1958. Désormais, la diminution du tissu de haies ouvre les perspectives sur les paysages agricoles et contribue à accentuer la présence visuelle des bâtiments agricoles, toujours plus imposants. Ce phénomène est particulièrement visible autour de Brain-sur-Longuenée à l'ouest de la Mayenne.



UP20-40-XXX Développement de nouveaux bâtiments agricoles avec la diversification des activités, impact visuel renforcé par l'ouverture du paysage (Brain-sur-Longuenée)

L'affirmation de l'arboriculture fruitière

Le secteur du Lion d'Angers fournit un exemple de progression de l'activité arboricole. En effet, au nord-est du bourg, une grande exploitation s'est développée et laisse aujourd'hui apparaître des vergers en rang. Le dynamisme économique de cette unité passe notamment par l'importance de l'arboriculture fruitière que l'on retrouve notamment au centre de l'unité entre le Lion d'Angers et Châteauneuf-sur-Sarthe ou encore aux abords du Loir. Le regroupement des structures d'exploitation engendre d'importants volumes, structures de stockage mais diminue les phénomènes d'éparpillement et donc d'impact visuel en concentrant les stockages en certains points stratégiques.

Si elles sont dans une certaine mesure peu nombreuses, les structures de stockages (hangar fruitier - silos agricoles...) ont un impact visuel très fort, ce qui est dû :

- o *à leur implantation, sur les lignes de crête, sur les plateaux agricoles ouverts ou encore dans les fonds de vallons mais toujours à proximité du bourg (participent à sa silhouette);*

- o à leur volume imposant réalisé avec des matériaux et des couleurs (claires et brillantes) qui contrastent fortement avec la palette chromatique locale;
- o à une absence quasiment systématique d'accompagnement végétal et d'intégration au site.

Cependant, on peut insister sur le caractère très sensible de ces paysages de vergers reposant sur une activité de monoculture. Les tendances d'évolution auront des impacts paysagers majeurs :

- o en cas de renforcement ou de stabilité de l'activité arboricole : préservation d'un paysage particulier rythmé par les lignes de vergers, ponctué par les structures de stockage;
- o en cas de baisse de l'activité : l'arrachage des vergers que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires engendrerait une modification profonde de l'ambiance paysagère : perte des rythmes, de la structure, de la texture très forte pour trouver un paysage doux et souple aux ondulations amples. Maintien des hangars avec changement de fonction, ces derniers risquent de se retrouver posés sur un paysage sans cohérence avec celui-ci. (Source : Atlas des paysages du Maine-et-Loire)



UP20-40-XXX Le développement de l'arboriculture est notamment visible aux abords de la D770 qui relie Champigné à Châteauneuf-sur-Sarthe (Champigné - 2015)

Des dynamiques de déprise agricole sur les pâtures, des démarches qui se concrétisent et se prolongent

Une des dynamiques agricoles de l'unité paysagère est la diminution de la pâture sur le plateau. Tandis que dans les secteurs de vallées, ces activités se maintiennent. Elles font depuis plusieurs années l'objet d'initiatives nouvelles visant à la promotion de système extensif, pour lequel l'île Saint-Aubin fait figure de laboratoire, notamment pédagogique.

En 1976, pour éviter que le site ne devienne friche ou gigantesque peupleraie, la Ville décide d'y créer une zone d'aménagement différé. Elle peut ainsi préempter les terrains mis en vente et devient propriétaire d'une quarantaine d'hectares. En 2000, afin de sensibiliser les angevins à la protection de ce milieu naturel remarquable, la municipalité souhaite valoriser l'île Saint-Aubin, située sur sa commune, et rénover le corps de ferme. En 2005, la rénovation du corps de ferme est lancée et devient en 2008 un espace dédié à l'éducation à l'environnement et au patrimoine culturel et traditionnel de l'île.

Lieu de jonction entre la Sarthe et la Mayenne qui forment ensuite la Maine, l'île sert de zone tampon lors des crues parfois importantes de ces rivières. Inondée une centaine de jours par an en moyenne, l'île est constituée de prairies où l'élevage bovin allaitant domine. Fauche et pâturage y sont pratiqués de manière extensive, permettant ainsi au site de constituer une réserve importante de biodiversité. Ces mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité impactent l'exploitation agricole du site, presque exclusivement recouvert de prairies. L'élevage bovin viande y est extensif, le nombre d'animaux présents par unité de surface étant faible.



UP20-40-XXX Sur l'île Saint-Aubin, les activités d'élevage sont préservées (Ecouflant - 2015)

A noter que des démarches locales en lien avec le maintien de l'élevage dans un cadre environnemental préservé émergent. Regroupés en juin 2001 dans l'association « Eleveurs des Vallées Angevines », des éleveurs ont créé un contexte d'élevage unique en adaptant leurs techniques au milieu à protéger (conduite de pâturage selon les crues, alimentation des bovins basée sur l'herbe, entretien des haies, fenaisons...). La marque « l'Eleveur & l'Oiseau, le bœuf des vallées » lancée en août 2001 montre le lien étroit qui unit le métier d'éleveur et ses actions en faveur de l'environnement et la survie d'une espèce menacée. Une charte particulière à « l'Eleveur & l'Oiseau » propose aux exploitations adhérentes établissent un lien direct entre les systèmes de production (importance de l'herbe) et leur engagement vis à vis de l'environnement avec leurs surfaces en contrat dans les vallées inondables. Actuellement une trentaine d'élevages adhèrent à l'association (sur un potentiel d'environ 200 exploitations).

Depuis la mise en place des mesures agri-environnementales la situation a changé au niveau de l'entretien (maintien des exploitations, diminution des friches), des plantations de peupliers (réglementation des boisements) et pour les habitats botaniques et ornithologiques sauvegardés

Pour en savoir plus sur la démarche « l'Eleveur & l'Oiseau »

[Lien PDF : fr_loire_bva_loire_fr](#)

Une fermeture des vallées

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2012 permet de constater la fermeture progressive des vallées très visible notamment au niveau de l'île le Rideau Miné au nord-est du bourg, mais également de part et d'autres de la Mayenne. Ces dynamiques de fermeture sont liées à l'enrichissement progressif, mais également au développement de la popiculture aux abords des cours d'eau.

Le changement des habitudes culturelles a induit de nouveaux paysages par la plantation de peupleraies. Ces dernières entrent dans le jeu et le fonctionnement visuels des vallées. En effet, leurs implantations parcellaires engendrent des masses imposantes, qui constituent à leur tour le rôle d'écrans végétaux ponctuels, relais visuels lorsqu'elles ne sont pas trop nombreuses. La silhouette si particulière et identitaire des frênes têtards est peu à peu supplantée par les rythmes graphiques des peupleraies, la transparence au niveau des troncs alignés selon une maille carrée, les jeux de filtres (en hiver) ou d'écrans (en été) au niveau des houppiers. Ces bois d'exploitation revêtent de plus un caractère temporaire à l'échelle des paysages (exploitation d'une parcelle sur 20 - 25 ans).



UP20-40-XXX
L'enrichissement des îles notamment tend à fermer les paysages de vallée (Grez-Neuville - 2015)



UP20-40-XXX
Le développement des peupleraies participe également à la fermeture des paysages de la vallée du Loir (Seiches-sur-le-Loir - 2015)

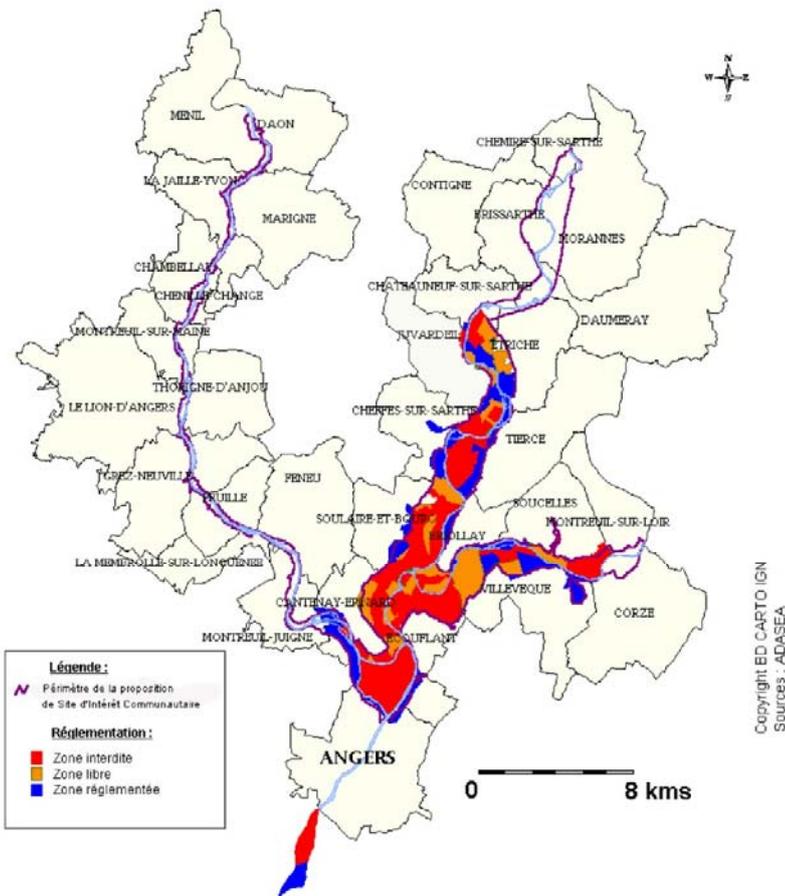
Face à ces dynamiques de prolifération des peupleraies aux abords des cours d'eau, des initiatives ont été engagées en vue de limiter la fermeture des vallées. Un Arrêté boisements des Basses Vallées Angevines a été validé il y a 20 ans.

Suite à l'important développement des peupleraies, une réflexion de zonage agriculture-forêt est lancée au début des années 90 afin d'assurer la protection des prairies inondables tout en ménageant une partie des intérêts économiques de la filière populiicole en laissant, sur certains secteurs, des possibilités de boisement.

La réglementation des boisements est instaurée en 1998 par arrêté préfectoral sur plusieurs communes des Basses Vallées Angevines. Cette procédure débouche sur la délimitation de trois zones :

- Des zones interdites au boisement sur des secteurs d'intérêt écologique majeur et en particulier sur les prairies favorables aux Râles des genêts (environ 3250 ha).
- Des zones réglementées sur lesquelles les plantations sont soumises à autorisation du préfet (environ 1650 ha).
- Des zones où le boisement est libre.

Cette décision explique la moindre proportion des nouvelles plantations ces dernières années.



La réglementation des boisements

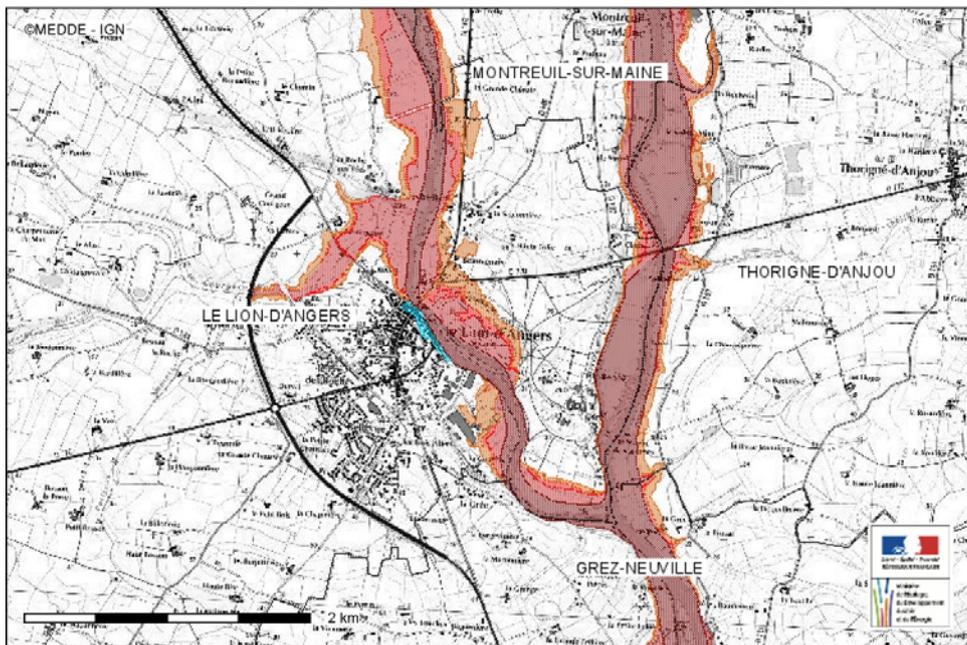
Par ailleurs des outils plus récents existent et qui participent à la limitation de la fermeture des vallées :

- Le PPRi qui limite l'encombrement donc limite les plantations nouvelles
- Le réseau Natura 2000 qui oblige aujourd'hui à une étude d'incidence pour toute nouvelle plantation (par contre cela ne touche pas les replantations de parcelles déjà boisées et gérées par la filière forestière qui représente aussi une économie importante pour le territoire)

L'évolution des boisements

Entre la Mayenne et l'Oudon, le parc de 180 hectares du haras national de l'Isle-Briand au Lion d'Angers est classé Espace naturel sensible et Zone Natura 2000. La comparaison des orthophotos de 1958 et 2012 affiche une certaine stabilité du tissu boisé. Les initiatives locales visent à préserver les arbres de la chênaie par des opérations de reboisement.

Par ailleurs, les vallées du Haut Anjou pourraient être concernées à plus ou moins court terme par l'arrivée d'une maladie qui touche les frênes, espèce identitaire des basses vallées angevines : la Calarose du Frêne. Une observation précise de l'évolution des arbres est nécessaire pour identifier le cas échéant la maladie et pouvoir répondre de façon adéquate aux enjeux en termes de préservation et de replantation éventuelle.



Description :

Cartographie des risques en Maine-et-Loire - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

- Communes**
- PPR inondation - Loire - Zonage réglementaire
 - R4 = Zone Rouge où l'Aléa est très Fort
 - R3 = Zone Rouge où l'Aléa est Fort
 - R2 = Zone Rouge où l'Aléa est Moyen
 - R1 = Zone Rouge où l'Aléa est Faible
 - B2 = Zone Bleue où l'Aléa est Moyen
 - B1 = Zone Bleue où l'Aléa est Faible
 - PPR inondation - Maine - Zone inondable
 - Zone inondable
 - PPR inondation - Maine - Zonage réglementaire
 - Zone bleue
 - Zone rouge
 - PPR inondation - Oudon et Mayenne - Zonage réglementaire
 - R4 = Zone Rouge où l'Aléa est très Fort
 - R3 = Zone Rouge où l'Aléa est Fort
 - R3U = Zone Rouge où l'Aléa est Fort en zone urbaine
 - R2 = Zone Rouge où l'Aléa est Moyen
 - R1 = Zone Rouge où l'Aléa est Faible
 - B2 = Zone Bleue où l'Aléa est Moyen
 - B1 = Zone Bleue où l'Aléa est Faible

A l'instar du Lion d'Angers, l'unité paysagère est concernée par le risque inondation qui contribue à orienter les développements urbains en limitant les possibilités d'extension sur certains secteurs et en favorisant donc les extensions vers d'autres. Au niveau du Lion d'Angers, ce risque est particulièrement fort au niveau de l'Isle Briand et dessine autour de l'Oudon une zone qui entoure l'espace urbanisé sur sa frange ouest.

Un développement urbain pavillonnaire sur les coteaux

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2012 montre l'orientation des développements urbains sur les dernières décennies. Ainsi, du noyau originel installé sur la rive droite de l'Oudon, la ville s'étend progressivement vers l'ouest en investissant les coteaux surplombant la rivière. Le développement de lotissements importants témoigne d'une certaine pression urbaine sur l'axe Angers-Laval. Au sud-ouest du bourg, et plus récemment au nord-ouest, un tissu pavillonnaire se développe et contribue à repousser les limites de la ville. L'axe de contournement semble créer une limite à ce développement mais ouvre également d'assez vastes terrains vierges et enclavés dont la future urbanisation semble (en dehors des zones inondables) se dessiner. De nouveaux enjeux émergent en lien avec la perception des franges urbaines, notamment depuis la déviation du bourg, et la prolifération d'un modèle architectural homogène.



UP20-40-XXX A l'ouest du bourg du Lion d'Angers, les dernières décennies ont été le théâtre d'une diffusion de l'habitat pavillonnaire (Le Lion d'Angers - 2015)



UP20-40-XXX Les plateaux à l'ouest du bourg sont peu à peu gagnés par la diffusion urbaine sous forme pavillonnaire (Le Lion d'Angers - 2015)

L'investissement des coteaux par la diffusion urbaine est un phénomène que l'on retrouve dans d'autres secteurs de l'unité, notamment aux abords de la Sarthe (Ecouflant, Briollay) et du Loir (Seiche-sur-le-Loir). Au-delà des problématiques d'accessibilité aux vallées que ces phénomènes de diffusion génèrent, la question des phénomènes de covisibilité de coteau à coteau s'accroît.



UP20-40-XXX Dans le secteur d'Ecouflant, les coteaux surplombant la Sarthe sur la rive gauche sont investis par une diffusion pavillonnaire (2013)



UP20-40-XXX Sur les bords du Loir, des phénomènes de diffusion sur les coteaux sont également perceptibles. Ici le modèle architectural tend à limiter la présence visuelle du bâti (Seiches-sur-le-Loir - 2015)

Le développement de formes urbaines nouvelles

L'exemple du Lion-d'Angers fournit des exemples d'évolution urbaine en lien avec les objectifs de limitation de la consommation foncière. Sujette à des pressions urbaines grandissantes, Le Lion-d'Angers propose un développement urbain qui dans certains secteurs repose sur des principes architecturaux nouveaux qui se constituent autour du modèle de l'habitat individuel dense. Ce modèle répond ainsi à des canons architecturaux nouveaux qui contrastent avec le modèle pavillonnaire voisin : constructions mitoyennes, alignement sur l'espace public, hauteur à R+1 minimum...

L'unité paysagère des vallées du Haut Anjou connaît d'autres exemples de ces évolutions urbaines, notamment à proximité de l'agglomération angevine, en proie à des pressions urbaines très fortes. Le secteur d'Ecouflant notamment connaît un développement de ces nouvelles formes urbaines.



UP20-40-XXX Au Lion d'Angers, les extensions récentes prennent également la forme d'un habitat individuel groupé qui immisce de nouvelles compositions architecturales dans le paysage urbain (Le Lion d'Angers - 2015)



UP20-40-XXX Les pressions urbaines aux abords de l'agglomération angevine favorisent l'émergence de nouvelles formes urbaines dans les bourgs voisins (Ecouflant - 2015)

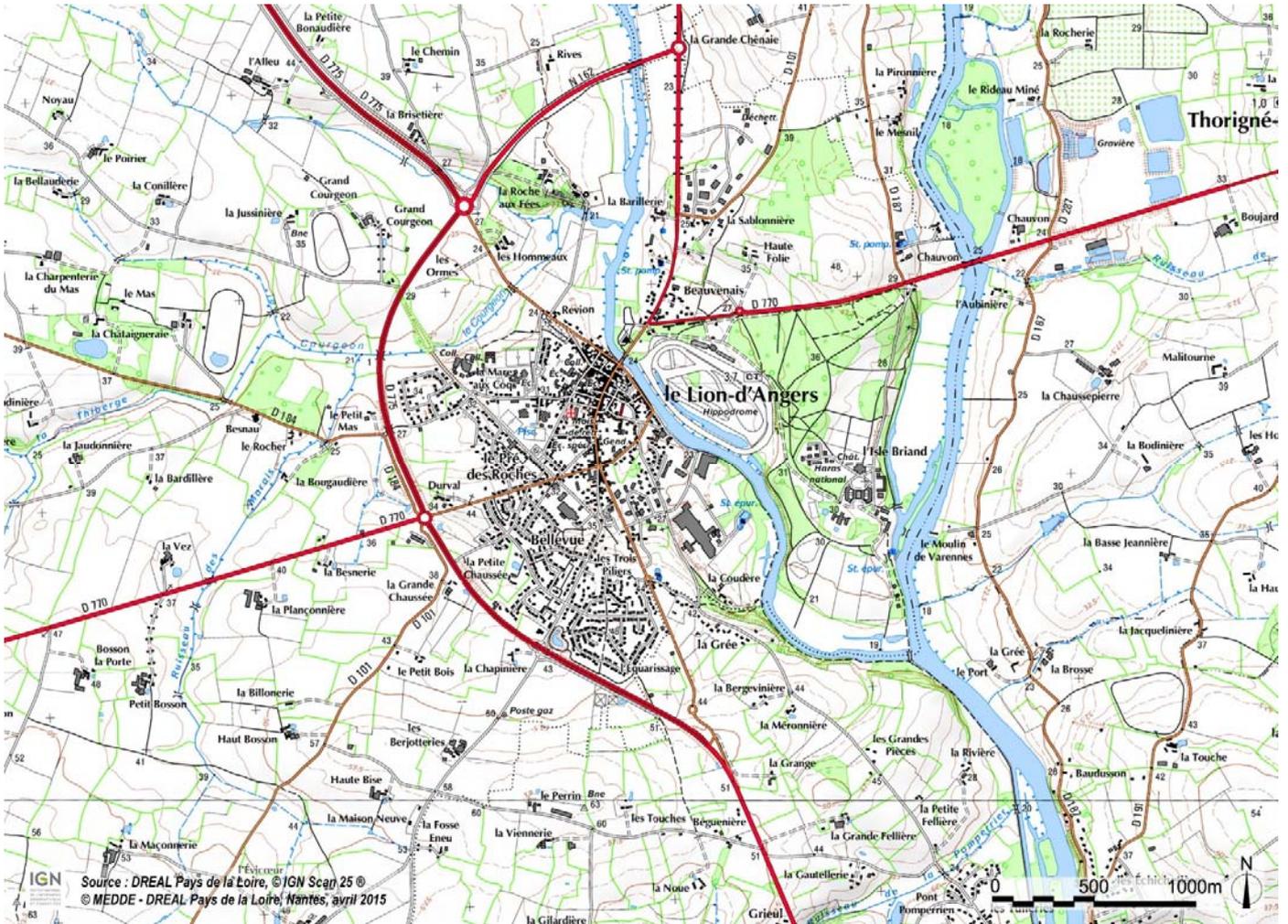
Des infrastructures en développement

L'unité paysagère des vallées du Haut Anjou connaît un développement des infrastructures routières principales. Ainsi le secteur du Lion-d'Angers illustre ces évolutions avec l'aménagement du contournement du bourg à l'ouest, ainsi que l'aménagement des giratoires qui desservent la D775. Cet axe structurant fait par ailleurs l'objet d'une mise en 2x2 voies entre La Membrolle-sur-Longuenée et le Lion-d'Angers, développement qui accentuera encore la présence visuelle de l'infrastructure dans le paysage.

Par ailleurs d'autres infrastructures et d'équipements liés font l'objet d'aménagement spécifique. Ainsi le réseau ferroviaire et les secteurs de gare font l'objet de renforcement des équipements en lien avec l'augmentation de leur fréquentation. A titre d'exemple, le secteur de Tiercé a connu l'aménagement d'un site multimodal au niveau de la gare.



UP20-40-XXX La mise en 2x2 voies de la D775 entre La Membrolle-sur-Longuenée et le Lion-d'Angers est en cours d'aménagement (Pruillé - 2015)



UP20-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur du Lion-D'angers (SCAN 25)



UP20-40-XXX Les haltes ferroviaires de Tiercé et d'Etriché ont fait l'objet d'un aménagement récent dans le cadre de la création d'un pôle multimodal, notamment des aires de stationnement (Tiercé - 2015)

Un développement des zones d'activités

Le secteur du Lion-d'Angers connaît par ailleurs un développement des zones d'activités au nord et au sud du bourg. Plus récent, le développement de la zone d'activités au sud du bourg s'appuie notamment sur le renforcement de la D775. L'aménagement et la viabilisation de la zone se sont accompagnés des premières installations des bâtiments d'activités qui composent le paysage de l'entrée de ville sud. Pour autant, des espaces aménagés laissés vacants créent une forme de paysage en attente peu qualitatif.



UP20-40-XXX L'aménagement d'une zone d'activité a contribué à étendre la ville vers le nord (Le Lion-d'Angers - 2015)



UP20-40-XXX Une zone d'activités a été aménagée à l'entrée sud du bourg du Lion d'Angers (2013)

Le développement des activités aux abords des axes principaux est une constante que l'on retrouve notamment au niveau de l'entrée est de Tiercé. L'unité paysagère des vallées du Haut Anjou livre également des exemples de développements des bâtiments d'activités selon un schéma très diffus au niveau de la D323 qui relie Angers à Seiches-sur-le-Loir. Cette forme de développement assez ancienne évolue aujourd'hui avec une augmentation du nombre bâtiments sans activités qui contribue à faire émerger l'image de friche urbaine.



UP20-40-XXX Les phénomènes de diffusion des bâtiments d'activités aux abords de la D323 entre Angers et Seiches-sur-le-Loir créé un paysage peu qualitatif (Corzé - 2015)

Par ailleurs, le secteur du Lion d'Angers a connu le développement d'un site de carrière au nord-ouest du bourg. L'accompagnement paysager limite la présence visuelle de cette activité dans le paysage. D'autres exploitations de carrière ont investi les paysages de l'unité, notamment dans le secteur de La Seiche-sur-le-Loir avec activité de sablière.



UP20-40-XXX Une carrière est en exploitation au nord-est du bourg du Lion d'Angers (Le Lion-d'Angers - 2015)

Des équipements structurants qui renforcent l'attractivité du Lion d'Angers

Au confluent des deux rivières s'étend l'Isle-Briand, écrin végétal de 160 hectares, accueillant des activités hippiques de renommée mondiale grâce au haras national et à l'hippodrome. Le cadre arboré du parc du château de l'Isle Briand dans lequel est implanté cet équipement ainsi que la présence de cette activité structurante contribuent à développer son attractivité. Au-delà de ces installations imposantes (gradins, hangars, stade...), de nouveaux équipements et aménagements se sont ainsi greffés au sein ou à proximité du site. Ce sont notamment les sentiers de promenade, les aires de jeux, ainsi que le camping.



UP20-40-XXX Le développement de l'hippodrome se matérialise notamment par l'aménagement des gradins et autres bâtiments liés à l'activité qui fait face au centre-bourg du Lion-d'Angers (Le Lion-d'Angers - 2015)



UP20-40-XXX L'attractivité touristique du Lion d'Angers liée notamment à la présence de l'hippodrome a favorisé l'aménagement d'un camping sur les bords de l'Oudon (Le Lion-d'Angers - 2015)

Le site du Lion d'Angers est également concerné par l'aménagement des chemins de halage qui accompagnent les berges de la Mayenne. De nouveaux équipements dédiés à la randonnée pédestre et cyclable sont ainsi mis en place dans ce secteur.

Le secteur du Haut Anjou se caractérise par un patrimoine bâti de qualité, d'échelle différente. Il apparait que ce patrimoine est souvent réhabilité et repris.

Plus généralement, les vallées s'affichent clairement par rapport à leur développement touristique qui semble totalement absent sur les plateaux bocagers. Pourtant, ceux-ci présentent des atouts notamment par rapport au patrimoine bâti ou au tourisme agricole (arboriculture fruitière notamment). Outre le renforcement des chemins de randonnée aux abords des cours d'eau, les initiatives en termes de rénovation du patrimoine des vallées se multiplient : réhabilitation des quais et des cales, rénovation des moulins (moulin de Villevêque, de Chénillé-Changé...).

Le tourisme semble être principalement dû aux activités nautiques et à la découverte de la faune, de la flore et des paysages des Basses Vallées Angevines (haltes nautiques, chemins de randonnées, observatoires d'oiseaux...)

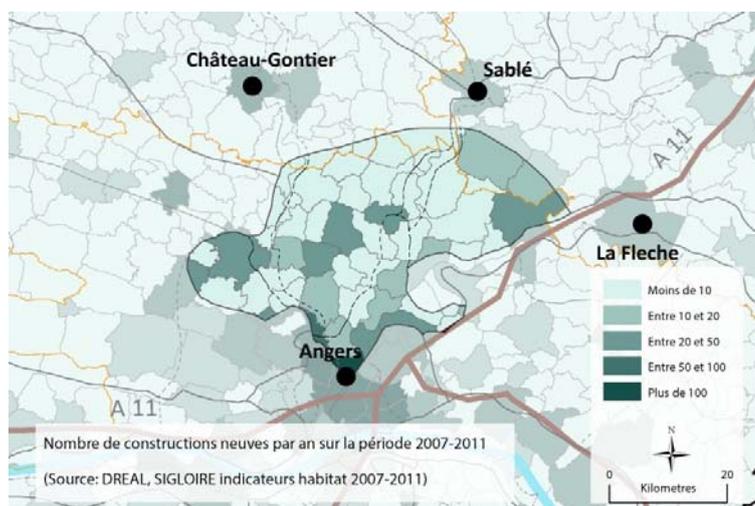
L'île Saint-Aubin, déjà évoquée dans le cadre des dynamiques de préservation des modèles de pâture, constitue également un site lié au développement touristique. L'île Saint-Aubin constitue ainsi un milieu agricole écologiquement riche. C'est aussi pour le visiteur un lieu d'éducation à l'environnement et de détente (guinguette, ferme pédagogique, sentier d'interprétation ...). Pour accéder à l'île, il faut emprunter un bac situé au « Port de l'île », au bord de la Mayenne.



UP20-40-XXX Des chemins de randonnée ont été aménagés pour rejoindre les chemins de halage longeant la Mayenne (Le Lion-d'Angers - 2015)

4.2 Des pressions accentuées à proximité de l'agglomération angevine

La proximité d'Angers, le cadre de vie... sont autant d'atouts pour expliquer une forte pression urbaine qui s'est traduit par un développement des extensions sous forme de lotissements (Ecouflant, Cantenay-Epinard) mais aussi sous forme de mitage au cœur de la végétation dense des coteaux (Briollay, Vêrigné, Soucelles).



UP20-40-DYN- Les dynamiques constructives de l'unité sont plus soutenues à l'approche de l'agglomération angevine (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Les phénomènes de diffusion urbaine sont particulièrement visibles dans le secteur de Briollay qui connaît des développements pavillonnaires soutenus aux abords des voies, notamment sur la route de Tiercé.



UP20-40-DYN- Dans le secteur de Briollay, la diffusion de l'urbanisation s'opère autour des axes principaux (2013)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

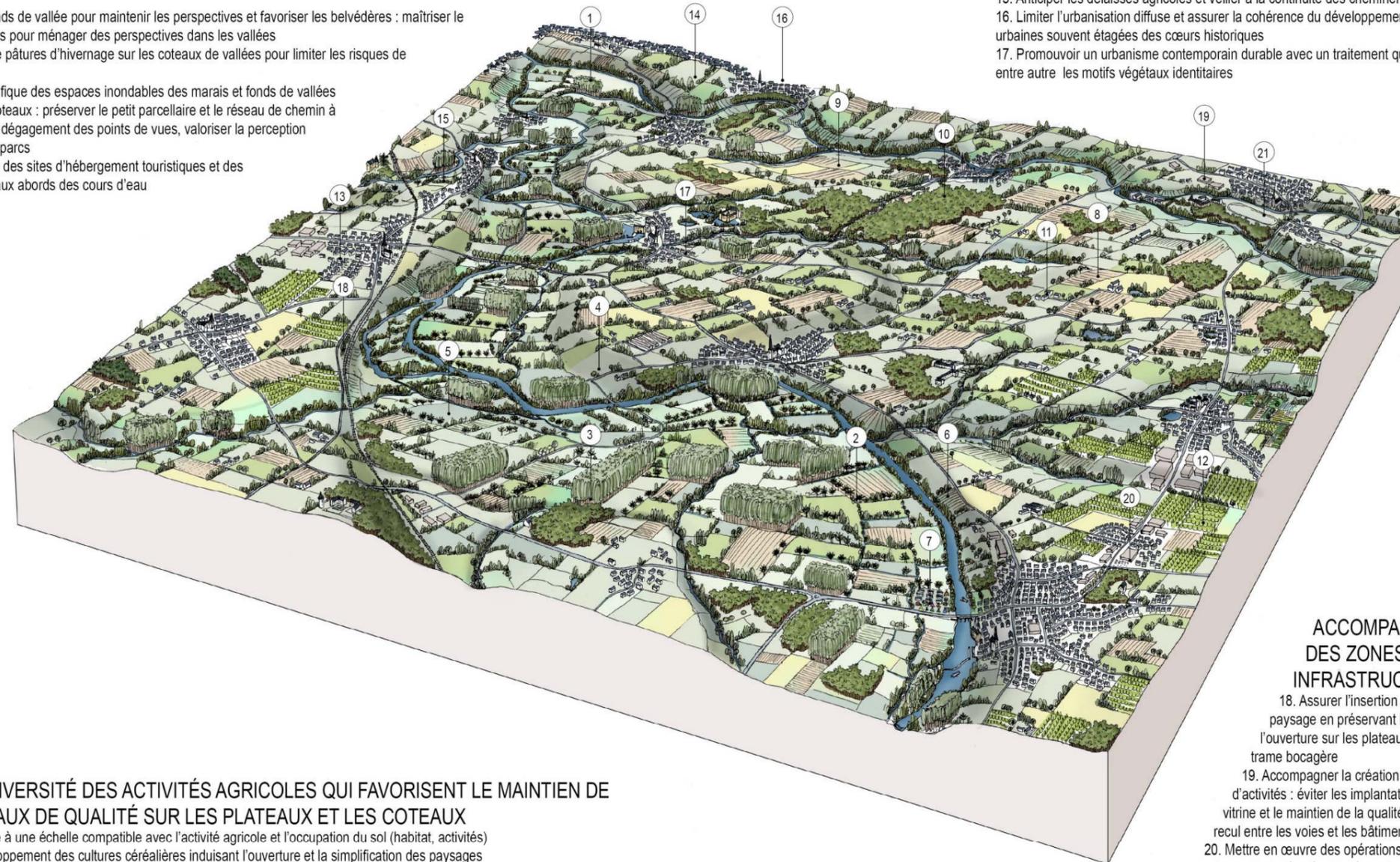
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des vallées du Haut-Anjou (20)

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES DES BASSES VALLÉES ANGEVINES ET DES TROIS VALLÉES

1. Renforcer le rôle d'élément structurant et d'identification des prairies bocagères inondables des Basses Vallées Angevines en accompagnant leur valorisation et en développant les cheminements et sentiers de randonnées à l'appui des cours d'eau
2. Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée (bocage de têtards le long de fossés), le patrimoine lié à l'eau (chemins de halage, quais, écluses, moulins, petit patrimoine de lavoirs, ...)
3. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et favoriser les belvédères : maîtriser le développement de peupleraies pour ménager des perspectives dans les vallées
4. Maintenir les possibilités de pâtures d'hivernage sur les coteaux de vallées pour limiter les risques de mutation des fonds de vallée
5. Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées
6. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine de châteaux et parcs
7. Maîtriser le développement des sites d'hébergement touristiques et des bases de loisirs, notamment aux abords des cours d'eau

MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS DES BOURGS SOUS INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

13. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages, en limitant les continuums urbains sur les coteaux et les bordures de plateau
14. Assurer le maintien d'une agriculture péri-urbaine à proximité de l'agglomération angevine en protégeant le foncier pour préserver des coupures d'urbanisation et en retissant des liens entre ruraux et citadins par le biais des réseaux courts de distribution
15. Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
16. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain, au relief et aux structures urbaines souvent étagées des cœurs historiques
17. Promouvoir un urbanisme contemporain durable avec un traitement qualitatif des franges urbaines en utilisant entre autre les motifs végétaux identitaires



MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI FAVORISENT LE MAINTIEN DE PAYSAGES RURAUX DE QUALITÉ SUR LES PLATEAUX ET LES COTEAUX

8. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
9. Accompagner le développement des cultures céréalières induisant l'ouverture et la simplification des paysages
10. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
11. Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers ; Intégrer les bâtiments d'exploitation dans les lignes paysagères (trame bocagère, courbes de niveau, lignes de crête ou de rupture entre plateau et vallée)
12. Accompagner le changement d'échelle croissant des parcelles arboricoles et des infrastructures de productions

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES

18. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés, l'insertion dans le relief et la trame bocagère
19. Accompagner la création ou le développement des zones d'activités : éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
20. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés, notamment friches commerciales en cœur de tissu urbain
21. Favoriser l'intégration paysagère et le traitement qualitatif des équipements (plans d'eau, hippodrome...) et infrastructures spécifiques (carrières,...)

Ce bloc diagramme est une représentation schématique simplifiée des paysages pour en faciliter la lecture. Le sud de l'unité est représenté en partie haute du bloc.

Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Préserver la qualité des paysages des Basses Vallées Angevines et des trois vallées

L'unité paysagère des vallées du Haut Anjou se caractérise par un paysage diversifié entre plateau et vallées dont la succession constitue une invitation régulière à la découverte des paysages. Le maintien de l'accessibilité et la préservation du patrimoine des vallées constituent un enjeu prégnant de l'unité. Par ailleurs, pérenniser les activités traditionnelles, notamment d'élevage, est une des actions à privilégier en vue de la sauvegarde des ambiances paysagères qualitatives.

- o Renforcer le rôle d'élément structurant et d'identification des prairies bocagères inondables des Basses Vallées Angevines en accompagnant leur valorisation et en développant les cheminements et sentiers de randonnées à l'appui des cours d'eau
- o Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée (bocage de têtards le long de fossés), le patrimoine lié à l'eau (chemins de halage, quais, écluses, moulins, petit patrimoine de lavoirs, ...)
- o Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et favoriser les belvédères : maîtriser le développement de peupleraies pour ménager des perspectives dans les vallées
- o Maintenir les possibilités de pâtures d'hivernage sur les coteaux de vallées pour limiter les risques de mutation des fonds de vallée
- o Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées
- o Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine de châteaux et parcs
- o Maîtriser le développement des sites d'hébergement touristiques et des bases de loisirs, notamment aux abords des cours d'eau.



UP20-50-XXX La préservation et la valorisation du patrimoine lié à l'eau est un enjeu important de l'unité (Seiches-sur-le-Loir)



UP20-50-XXX La valorisation des chemins bordant les cours d'eau (ici le Loir) facilite l'accessibilité et la découverte de la vallée (Seiches-sur-le-Loir)

5.2 Maintenir la diversité des activités agricoles qui favorisent le maintien de paysages ruraux de qualité sur les plateaux et les coteaux

Comme détaillé dans les caractéristiques et les dynamiques de l'unité, l'identité des paysages du secteur s'appuie sur une diversité des pratiques agricoles. Le développement des grandes cultures et de l'arboriculture fruitière d'une part et la déprise sur les secteurs de pâtures d'autre part, induisent une évolution du parcellaire et des motifs paysagers associés, et créent de nouveaux enjeux paysagers pour maintenir une qualité des paysages de l'unité.

- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- o Accompagner le développement des cultures céréalières induisant l'ouverture et la simplification des paysages
- o Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- o Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers ; Intégrer les bâtiments d'exploitation dans les lignes paysagères (trame bocagère, courbes de niveau, lignes de crête ou de rupture entre plateau et vallée)
- o Accompagner le changement d'échelle croissant des parcelles arboricoles et des infrastructures de productions.

5.3 Maîtriser les développements urbains des bourgs sous influence de l'agglomération angevine

En frange de l'agglomération angevine, l'unité paysagère du Haut Anjou connaît un développement urbain soutenu sur l'ensemble de la moitié sud. Face à cette pression et au regard du développement pavillonnaire que cela induit, des enjeux fort émergent en matière de maîtrise des extensions urbaines.

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages, en limitant les continuums urbains sur les coteaux et les bordures de plateau
- o Assurer le maintien d'une agriculture péri-urbaine à proximité de l'agglomération angevine en protégeant le foncier pour préserver des coupures d'urbanisation et en retissant des liens entre ruraux et citadins par le biais des réseaux courts de distribution
- o Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
- o Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain, au relief et aux structures urbaines souvent étagées des cœurs historiques
- o Promouvoir un urbanisme contemporain durable avec un traitement qualitatif des franges urbaines en utilisant entre autre les motifs végétaux identitaires



UP20-50-XXX La qualité des paysages de frange urbaine passe notamment par la lisibilité de la limite entre espace urbain et espace rural (Seiches-sur-le-Loir)



UP20-50-XXX Avec l'ouverture progressive des paysages agricoles, les extensions pavillonnaires sont davantage perceptibles (Seiches-sur-le-Loir)



UP20-50-XXX La prise en compte des rapports de covisibilité de coteau à coteau est une donnée importante à prendre en compte dans le cadre des projets de développement urbain (Grez-Neuville)

5.4 Accompagner le développement des zones d'activités et des infrastructures

La pression urbaine liée à l'agglomération angevine s'illustre par un développement des zones d'activités, et des infrastructures. Qu'il s'agisse de nouveaux axes de communication ou de contournement, à l'image de celle du Lion d'Angers, dont la visibilité appelle à une vigilance particulière ou encore des zones d'activités dont la surface, le volume et la hauteur des constructions modifient sensiblement le paysage, la question de leur intégration est un enjeu important.

- o Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés, l'insertion dans le relief et la trame bocagère
- o Accompagner la création ou le développement des zones d'activités : éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
- o Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés, notamment friches commerciales en cœur de tissu urbain
- o Favoriser l'intégration paysagère et le traitement qualitatif des équipements (plans d'eau, hippodrome...) et infrastructures spécifiques (carrières,...)



UP20-50-XXX Au Lion d'Angers, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est aménagé en lieu et place d'un ancien site d'industrie agro-alimentaire à proximité directe du centre bourg (Le Lion-d'Angers)



UP20-50-XXX L'implantation des bâtiments d'activités aux abords des cours d'eau est une opération sensible d'un point de vue paysager : ici, l'imposant bâtiment est camouflé par la présence d'une végétation haute (Le Lion-d'Angers)



UP20-50-XXX Une implantation en bord de voie sans accompagnement paysager tend à renforcer la visibilité des bâtiments d'activités (Etriche)